

BUDGET

DL

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1866.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 30 décembre 1864 a fixé à la somme de . . . fr. 29,670,456 82
le Budget des Travaux publics pour l'exercice 1865.

Une appréciation aussi exacte que possible, à cette époque de
l'année, des besoins du service en 1866, permet d'évaluer à . . 30,974,250 »
l'ensemble des crédits nécessaires pour y faire face; soit une aug-
mentation de . . . fr. 1,303,793 18

qui se répartit de la manière suivante :

SERVICES.	CRÉDITS votés pour 1865.	CRÉDITS demandés pour 1866.	DIFFÉRENCE EN 1866.	
			Augmentation.	Diminution.
<i>Administration centrale</i>	850,870 »	840,420 »	12,550 »	»
<i>Ponts et chaussées.</i>				
Routes	5,157,277 »	5,186,462 »	29,185 »	»
Bâtiments civils	223,500 »	263,000 »	39,500 »	»
Rivières et canaux.	1,464,471 82	1,472,350 »	7,878 18	»
Ports et côtes	280,550 »	518,550 »	29,000 »	»
Frais d'études, etc.	28,000 »	28,000 »	»	»
Personnel	1,348,303 »	1,358,765 »	10,462 »	»
	6,510,961 82	6,626,925 »	115,963 18	»
<i>Mines</i>	512,150 »	523,350 »	11,200 »	»
<i>Chemins de fer, etc.</i>				
Voies et travaux	4,835,080 »	4,766,840 »	»	68,240 »
Traction et matériel	7,595,950 »	8,145,980 »	550,050 »	»
Transports	4,811,670 »	5,309,140 »	497,470 »	»
Postes.	5,615,600 »	5,677,900 »	62,500 »	»
Télégraphes.	652,000 »	750,000 »	98,000 »	»
Services en général	417,715 »	440,215 »	22,500 »	»
	21,905,995 »	25,070,075 »	1,252,520 »	68,240 »
			1,164,080 »	
<i>Commissions</i>	7,000 »	7,000 »	»	»
<i>Traitements de disponibilité</i>	59,500 »	59,500 »	»	»
<i>Pensions.</i>	7,000 »	7,000 »	»	»
<i>Secours</i>	13,000 »	13,000 »	»	»
<i>Dépenses imprévues</i>	18,000 »	18,000 »	»	»
TOTAUX.	29,670,456 82	30,974,250 »		
			AUGMENTATION. fr. 1,303,793 18	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les Chambres trouveront, dans les explications qui vont suivre, la justification des diverses demandes de crédits formulées pour l'exercice 1866.

CHAPITRE 1^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.ART. 2. — *Traitement et indemnités des fonctionnaires et employés.*

La part afférente au personnel de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes dans le crédit voté pour l'exercice 1865 est de fr. 352,475 »

Il est demandé pour 1866 365,025 »

DIFFÉRENCE. fr. 12,550 »

Si l'on déduit de ce chiffre la seconde moitié du crédit de 7,200 francs justifié au Budget de l'exercice 1865 (voir page 408 des *Documents parlementaires*, n° 34, session de 1864-1865), soit. fr. 3,600 »

l'augmentation à justifier se réduit à fr. 8,950 »

Bien que le personnel attaché au contrôle ait été augmenté de 4 commis depuis l'institution des cadres organiques, en 1863, le travail s'est accru dans des proportions telles qu'il est devenu indispensable, pour assurer la bonne marche du service, d'admettre de nouveaux auxiliaires. Cette situation doit être principalement attribuée au grand nombre de bureaux et de stations qui ont été créés surtout depuis quelque temps, à l'augmentation sans cesse croissante des transports de toute nature et notamment des grosses marchandises, à la transformation des distributions en bureaux indépendants placés sous le contrôle direct de la Cour des Comptes, à l'extension des relations avec les chemins de fer concédés et inter-
nement nationaux, enfin, à l'organisation des services affluents aux chemins de fer.

D'autre part, le personnel de la direction du service général, dont la tâche est devenue excessive, doit également être renforcé. On comprend que les attributions de cette direction, qui est chargée du contrôle de toutes les dépenses et du nombreux personnel de l'administration, s'étendent nécessairement à raison du développement de toutes les autres branches de service.

Les modifications à apporter aux cadres sont indiquées ci-après :

1° Nomination d'un vérificateur au grade de chef de bureau. La différence entre les traitements moyens attribués à chacun de ces grades est de fr. 1,150 »

La direction du contrôle des recettes comprend actuellement trois bureaux, dont l'un est chargé des nombreuses opérations qu'exige la vérification du mouvement et de la taxe des voyageurs en général, des marchandises de toute catégorie, enfin des colis postaux; ce bureau a acquis trop d'importance pour continuer à être dirigé par un seul chef.

A REPORTER. fr. 1,150 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 1,150 »

La modification de cadre proposée est destinée à permettre la répartition du travail dont il s'agit entre deux bureaux, dont l'un serait chargé de tout ce qui concerne la vérification des transports des voyageurs; l'autre comprendrait toutes les opérations qu'entraîne le contrôle du mouvement et de la taxe des marchandises;

2° Création d'un nouvel emploi de vérificateur pour l'établissement des comptes courants des marchandises de toute nature. La section chargée de ce travail est actuellement dirigée par un commis, grade qui n'est pas en rapport avec les attributions qui lui sont dévolues. Il y a donc lieu de lui conférer le titre de vérificateur, qui est attribué aux autres fonctionnaires placés à la tête d'une section de bureau. La différence entre le taux moyen des traitements fixés par les cadres pour chacun de ces grades est de 1,400 »

3° Admission de 6 commis au contrôle des recettes et de 2 commis à la direction du service général. La dépense que comporte l'encadrement de ce personnel, en prenant pour base la moyenne des traitements, est de 14,400 »

ENSEMBLE. . . fr. 16,950 »

Mais cette somme pouvant être répartie sur deux exercices, le présent Budget n'en comprend que la première partie, soit . . fr. 8,950 »

Le complément figurera au Budget de l'exercice 1867.

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSEES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSEES.

ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . . . fr. 3,145,462 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections fr. 1,945,462 »

B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Payement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de plans d'alignement. — Travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. — Subsidés aux villes et communes pour travaux de pavage, etc., dans des rues de grande voirie. 400,000 »

A REPORTER. . fr. 2,345,462 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 2,345,462 »

C. Travaux de construction et de rectification de routes, et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, ou servant de raccordement aux stations des chemins de fer. 800,000 »

TOTAL. fr. 3,145,462 »

A. — *Entretien ordinaire.*

Entretien ordinaire des routes, en 1866, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections. fr. 1,945,462 »

La somme allouée au Budget de 1865, pour le même objet, est de 1,916,277 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr. 29,185 »

Cette augmentation résulte de la mise à l'entretien, en 1866, de quinze sections de routes nouvellement construites, dont la désignation suit :

Calmpthout à Wuestwezel (3^{me} section);
Molenbéeck-Saint-Jean à Anderlecht;
Westoutre à Locre;
Renaix par Schoorisse à la route d'Audenarde à Grammont (2^{me} section);
Turnhout vers Breda (3^{me} section);
Leffinghe à Saint-Pierre-Cappelle (3^{me} section);
Remouchamps à Trois-Ponts (1^{re} section);
Redressement de la route d'Athus vers Rodange.
Brée à Asch (3^{me} section);
Hody à Jenneret (1^{re} section);
Baillamont par Alle vers Sedan (2^{me} section);
Route de raccordement avec la station d'Arlon du chemin de fer du Luxembourg;
Ciney à Yvoir;
Kermpt vers Tessengerloo (1^{re} section);
Dion-le-Val à Sinsin, section comprise entre les routes de Beauraing vers Givet et de Dinant à Bouillon.

Les autres crédits sollicités pour le service des routes étant les mêmes que ceux alloués en 1865, l'on croit pouvoir se référer aux explications fournies à l'appui du projet de Budget de cet exercice.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Somme demandée.		fr. 41,000	»
— votée en 1865		41,000	»

Ce crédit est destiné à faire exécuter de nouvelles plantations sur des routes de l'État.

2^{me} SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, etc.*

Somme demandée		fr. 174,000	»
Allocation de 1865		174,000	»

Ainsi que cela résulte des explications données à l'appui des développements du Budget de l'exercice 1864, ce crédit est à peine suffisant pour faire face à tous les besoins.

ART. 10. — *Achèvement des travaux extraordinaires entrepris au palais de Tervueren.*

Somme demandée		fr. 16,500	»
----------------	-----------	------------	---

Ce crédit forme la seconde moitié de celui voté en 1865, pour l'exécution des travaux en question.

ART. 11. — *Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments du Palais de l'Industrie, des Musées, du Tir national et de l'École vétérinaire à Cureghem, à la salle du Sénat et à ses dépendances.*

Crédit demandé		fr. 54,500	»
----------------	-----------	------------	---

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. — *Palais de l'Industrie, Musée, etc.*

Somme demandée		fr. 30,000	»
----------------	-----------	------------	---

Le département des Travaux publics ayant fait examiner, par M. G^{me} Geefs et par un ingénieur des ponts et chaussées, l'état dans lequel se trouvent les sculptures des façades du Palais de l'Industrie, des Musées de peinture, etc., il est résulté de cet examen qu'il est indispensable de renouveler quatre trophées en pierre blanche et quatre groupes, et de réparer la statue de Marie-Thérèse. En outre, l'on devra opérer le renouvellement de corniches et d'acrotères, et restaurer plusieurs balcons.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

B. — *Tir national.*

Crédit demandé fr. 4,000 »

Il est indispensable d'exécuter des travaux de terrassements et de maçonnerie pour prolonger la tranchée des cibles établies à 100 mètres, de manière à l'étendre sur toute la largeur du terrain de l'État.

C. — *École vétérinaire à Cureghem.*

Somme demandée fr. 4,500 »

Il y a lieu d'établir une distribution des eaux de la ville de Bruxelles dans les bâtiments de l'École vétérinaire, afin de prévenir tout danger d'incendie.

D. — *Salle du Sénat et dépendances.*

Somme demandée fr. 16,000 »

Ce crédit est destiné à pourvoir à l'exécution de divers travaux complémentaires d'amélioration demandés par la questure du Sénat.

ART. 12. — *Placement de compteurs d'eau dans les bâtiments civils situés à Bruxelles. (1^{re} moitié.)*

Crédit demandé fr. 18,000 »

L'établissement de ces compteurs est exigé par la ville de Bruxelles, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges des concessions d'eau.

3^e SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.

Avant de fournir la justification des allocations proposées, il paraît utile d'indiquer, comme on l'a fait précédemment, pour chacun des services compris dans cette section, ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui sont alloués pour l'exercice 1865.

Le tableau suivant contient, à cet égard, toutes les indications désirables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tableau indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour

DÉSIGNATION DES SERVICES.

CANAUX ET RIVIÈRES.

Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	
Ourthe	
Canal de jonction de la Meuse à Visé, au canal de Liège à Maestricht	
— de Liège à Maestricht	
— de Maestricht à Bois-le-Duc	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	
— — vers Hasselt	
— — vers Turnhout	
Sambre canalisée	
Canal de Charleroy à Bruxelles	
Escaut	
Canal de Mons à Condé	
— de Pommerœul à Antoing	
Lys	
Canal de la dérivation de la Lys	
— de Gand à Ostende	
— de raccordement du canal de Gand à Ostende avec le bassin de commerce à Gand	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	
— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, à la frontière de France	
— de Gand à Terneuzen	
— de Zelzaete à la mer du Nord	
Moervaert	
Dendre	
Rupel	
Senne	
Dyle et Demer	
Petite Nèthe canalisée	
Grande Nèthe	
Yser	
Canal d'Ypres à l'Yser	
Plantations	
Bacs et bateaux de passage	

TOTAUX. fr.

PORTS ET CÔTES.

Port d'Ostende	
— de Nieupoort	
Côte de Blankenberghe	
Pbaires et sannaux	

TOTAUX. fr.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'exercice 1866 avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1865.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1866.							
ENTRETIEN ORDINAIRE		ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE		TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
15,000 "	"	"	7,000 "	7,500 "	"	13,500 "	"
3,000 "	"	3,500 "	"	3,500 "	"	10,000 "	"
1,500 "	"	"	"	"	"	1,500 "	"
"	"	10,000 "	"	"	11,000 "	"	1,000 "
"	3,200 "	"	51,200 "	"	2,000 "	"	53,400 "
"	800 "	"	26,500 "	4,500 "	"	"	22,600 "
"	"	"	"	"	6,500 "	"	6,500 "
"	"	"	8,000 "	"	12,000 "	"	20,000 "
"	1,100 "	"	"	"	"	"	1,100 "
"	10,000 "	18,800 "	"	21,500 "	"	30,500 "	"
6,000 "	"	2,500 "	"	20,000 "	"	28,500 "	"
850 "	"	"	8,250 "	500 "	"	"	7,100 "
"	"	"	"	18,000 "	"	18,000 "	"
"	"	"	35,000 "	14,000 "	"	"	21,000 "
"	2,800 "	7,600 "	"	"	12,500 "	"	7,500 "
"	5,500 "	"	1,800 "	"	11,250 "	"	18,550 "
"	8,850 "	1,650 "	"	47,900 "	"	40,700 "	"
2,000 "	"	"	"	"	"	2,000 "	"
"	7,000 "	2,600 "	"	2,000 "	"	"	5,000 "
1,400 "	"	10,000 "	"	7,550 "	"	18,950 "	"
"	50 "	2,800 "	"	"	8,000 "	"	5,250 "
"	1,000 "	5,000 "	"	"	1,800 "	2,200 "	"
"	"	7,000 "	"	10,000 "	"	17,000 "	"
"	12,100 "	5,100 "	"	20,000 "	"	15,000 "	"
"	1,000 "	"	"	"	"	"	1,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	7,900 "	"	7,900 "
"	"	"	"	"	"	"	"
2,000 "	"	"	"	"	"	2,000 "	"
"	"	"	"	"	6,000 "	"	6,000 "
"	"	"	"	"	4,471 82	"	4,471 82
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"
20,550 "	55,400 "	75,750 "	137,550 "	176,750 "	83,221 82	197,250 "	189,571 82
AUGMENTATION fr.						7,878 18	
"	"	"	46,000 "	8,200 "	"	"	57,800 "
10,000 "	"	39,000 "	"	9,800 "	"	38,800 "	"
"	12,700 "	12,700 "	"	"	"	"	"
"	"	"	"	8,000 "	"	8,000 "	"
10,000 "	12,700 "	51,700 "	46,000 "	26,000 "	"	66,800 "	57,800 "
AUGMENTATION fr.						20,000	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, comparées aux allocations accordées pour l'exercice 1865, les crédits proposés au Budget de 1866 présentent :

A. (<i>Canaux et rivières.</i>) Pour les travaux d'entretien ordinaire,	
une diminution de fr.	23,850 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration,	
une augmentation de	31,728 18
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de fr.	
	7,878 18
B. (<i>Ports et côtes.</i>) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une diminution de fr.	
	2,700 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une augmentation de	
	31,700 »
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de fr.	
	29,000 »
Les crédits des 3 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une augmentation de fr.	
	36,878 18

Mais il est à remarquer que la 4^{me} section comprend trois nouveaux services, qui ne figuraient pas aux Budgets précédents; ce sont : une partie de l'Ourthe qui a fait retour à l'État et pour laquelle il est demandé une somme de 10,000 francs; la branche de canal nouvellement construite à l'effet de relier la Meuse, à Visé, au canal de Liège à Maestricht, branche de canal pour laquelle on sollicite un crédit de 1,500 francs; et enfin le canal de raccordement qui vient d'être établi entre le canal de Gand à Ostende et le bassin de commerce, à Gand, et pour lequel on demande une somme de 2,000 francs. Ces trois sommes réunies, s'élevant à 13,500 francs, dépassent de fr. 5,421 82 c^e l'augmentation de fr. 7,878 18 c^e que comportent les allocations proposées à la 5^{me} section. Cette section présenterait en conséquence une diminution au lieu d'une augmentation, sans la nécessité d'y pétitionner des fonds pour les trois nouveaux services dont il vient d'être parlé.

ART. 15. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée. fr. 1,078,700.

Cette allocation est inférieure de 85,659 francs au crédit accordé, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1865.

La répartition en figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou enfin le montant de l'estimation d'entreprises à adjuger. On a légèrement forcé quelques-unes

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'entre elles, afin d'arrondir les crédits pétitionnés. On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux revêtant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire, et offrant quelque importance.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans les provinces de Namur et de Liège; draguage dans les mêmes provinces fr.	125,400	27,000
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche dans la province de Limbourg.	30,000	

B. — *Ourthe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie située en amont de Comblain-au-Pont, qui a fait retour à l'État, aux termes du § 7 de l'article 15 de la convention conclue, le 27 juin 1862, entre le Département des Travaux publics et la grande compagnie du Luxembourg pour la concession du chemin de fer de l'Ourthe	3,000	3,500
--	-------	-------

C. — *Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liège à Maestricht.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	1,500	
---	-------	--

D. — *Canal de Liège à Maestricht.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas	35,000	15,000
---	--------	--------

E. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et entretien des plantations	30,000	
2° Dévasement général du canal.		35,000

On projette d'exécuter un dévasement général depuis Hocht jusqu'à la frontière à l'aval de Loozen, afin de ne pas être obligé de relever à l'excès les eaux dans le canal, à la suite du traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.

A REPORTER. . . . fr.	224,700	80,500
-----------------------	---------	--------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordin. et temporaires
REPORT. fr.	224,700 »	80,500 »
F. — <i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>		
1 ^{re} SECTION.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasement et entretien des plantations . .	17,700 »	»
2 ^{me} SECTION.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	25,600 »	»
3 ^{me} SECTION		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	18,500 »	»
4° Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16/26 août 1858; part de l'État.	2,800 »	»
5° Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk et dévasement du chenal d'accession à l'Escaut.	22,100 »	»
G. <i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; entretien des plantations.	11,000 »	»
H. — <i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; entretien des plantations.	32,000 »	»
I. — <i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	6,400 »	»
J. — <i>Sambre canalisée.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	63,000 »	»
A REPORTER. fr.	423,800 »	80,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . fr	423,800 »	80,500 »
PROVINCE DE NAMUR.		
2° Travaux d'entretien ordinaire	12,000 »	»
3° Renouvellement de portes d'écluse, de poutrelles, de longerons et de planchers de pont; travaux de curement	»	21,500 »
4° Remplacement des treuils en bois du déversoir de Ham par des cabestans en fonte	»	9,000 »
K. — Canal de Charleroy à Bruxelles.		
1° Travaux d'entretien ordinaire; alimentation par la machine de Luttre.	63,000 »	»
2° Travaux d'entretien extraordinaire; achat de falots pour assurer le service de la navigation du soir; placement de poteaux d'amarrage	»	22,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
L. — Escaut.		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	10,000 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	7,100 »	9,400 »
3° Dévasements pour maintenir le lit du fleuve à sa profondeur normale dans la traverse de la ville de Gand	»	3,600 »
PROVINCE D'ANVERS.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	2,500 »	»
M. — Canal de Mons à Condé.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	28,400 »	»
A REPORTER. . . . fr.	548,800 »	146,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	548,800 »	146,000 »
N. — Canal de Pommerœul à Antoing.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	71,400 »	»
O. — Lys.		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1° Entretien ordinaire et extraordinaire de la partie entièrement à charge de la Belgique et enlè- vement d'atterrissements.	9,600 »	9,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France. (Part incombant à la Belgique) . . .	300 »	300 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	7,200 »	5,500 »
4° Dévasements éventuels pour maintenir le lit de la rivière à sa profondeur normale dans la tra- verse de la ville de Gand	»	4,000 »
P. — Canal de dérivation de la Lys.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	23,700 »	18,700 »
Q. — Canal de Gand à Ostende.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	22,000 »	8,000 »
2° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges. (Part de l'État)	2,000 »	»
3° Reconstruction en tôle du pont tournant en charpente dit : des Carmes, dans la traverse de la ville de Bruges	»	25,000 »
Ce pont se trouve dans un état de vétusté tel qu'il ne sera possible de le maintenir jusqu'en 1866 qu'au moyen de travaux de consolidation.		
A REPORTER. . . . fr.	685,300 »	215,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extrarodin. et temporaires.
REPORT. fr.	685,000 »	215,800 »
R. — <i>Canal de raccordement entre le canal de Gand à Ostende et le bassin de commerce à Gand.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	2,000 »	»
S. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	3,000 »	2,000 »
T. — <i>Canal de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	3,400 »	»
2° Reconstruction en tôle du pont tournant en charpente établi sur l'écluse de Plasschendaale. .	»	10,000 »
Ce pont se trouve dans un très-mauvais état et sa reconstruction sera indispensable en 1866.		
U. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	19,700 »	2,800 »
V. <i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	23,000 »	22,000 »
W. — <i>Moervaert.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	2,600 »	5,000 »
2° Reconstruction du pont de Wachtebeke . .	»	7,000 »
Ce pont se trouve dans un état complet de vétusté.		
X. — <i>Dendre.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	»	12,600 »
La Dendre étant concédée, il faut considérer ce crédit comme une charge temporaire.		
Y. — <i>Rupel.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	6,000 »	»
A REPORTER. fr.	746,700 »	275,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . fr.	746,700 »	275,200 »
<i>Z. — Senne.</i>		
1 ^o Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État.	2,000 »	»
2 ^o Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde	250 »	»
<i>A'. — Dyle et Demer.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	19,000 »	5,000 »
<i>B'. — Petite Nèthe canalisée.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	8,450 »	2,600 »
<i>C'. — Grande Nèthe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	6,000 »	»
BASSIN DE L'YSER.		
<i>D'. — Yser.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	6,500 »	1,500 »
2 ^o Rétablissement de talus, renforcement des rives, revêtements en briques, etc.	»	5,500 »
TOTAUX. . . . fr.	788,900 »	289,800 »
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dé- penses d'exploitation des canaux et rivières. . fr.	1,078,700 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits proposés au Budget de 1866, pour l'exécution de tra-
vaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent en-
semble le chiffre de fr. 355,650 »

Ceux qui sont alloués au Budget de 1865, pour l'exécution de
travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de 260,121 82

Le tableau développé du projet de Budget de 1866 fait ressortir
les différences, par article, entre les allocations sollicitées pour cet
exercice et celles accordées pour l'exercice 1865, du chef des tra-
vaux dont il s'agit. Elles se balancent par une augmentation de fr. 95,528 18
pour l'exercice 1866.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les sommes portées au projet de Budget de 1866, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 14. — *Meuse.*

Somme demandée : 32,500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution, dans l'intérêt de la navigation et de la conservation des rives, de divers travaux, devant notamment avoir pour objet l'amélioration des chemins de halage et des ouvrages établis en lit de rivière dans les trois provinces que la Meuse traverse, comme aussi la construction de perrés dans la province de Limbourg.

ART. 15. — *Ourthe.*

Somme demandée : 3,500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux d'amélioration au chemin de halage et d'autres travaux secondaires.

ART. 16. — *Canal de Liège à Maestricht.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de revêtement des berges du canal, au moyen de bordages et de moellons, dans les parties non encore pourvues d'ouvrages défensifs, et à celle d'autres travaux divers d'amélioration.

ART. 17. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exhaussement de maisons pontonnières et travaux divers d'amélioration. fr.	5,000 »
---	---------

Les maisons pontonnières à exhausser sont les dernières qui exigent cette amélioration. En ce qui concerne les travaux divers d'amélioration projetés, ils sont de trop peu d'importance pour former des paragraphes spéciaux au Budget.

2° Construction d'un embarcadère à Loozen.	3,000 »
--	---------

L'établissement de cet embarcadère est projeté dans l'intérêt du service de la douane.

TOTAL. . . fr.	8,000 »
----------------	---------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 23,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1^{re} SECTION1^{er} Travaux divers d'amélioration fr. 2,000 »

Les travaux secondaires d'amélioration à l'exécution desquels cette somme est destinée, comme aussi ceux à exécuter à d'autres voies navigables au moyen de crédits analogues demandés plus loin, doivent être de si peu d'importance qu'on a cru pouvoir s'abstenir d'en donner le détail.

2^e Travaux d'amélioration à exécuter aux bassins de Lille-Saint-Hubert et de Neerpelt 5,000 »

Les abords du bassin de Lille-Saint-Hubert n'ont pu être élargis que sur une largeur de 5 mètres, au moyen de la somme qui a été allouée en 1861. Un nouveau crédit est pétitionné en vue d'élargir le remblai exécuté en 1861 et de le porter à 10 mètres de largeur; d'établir un terre-plein au pont n^o 7, entre le chemin de halage et le raccordement du remblai exécuté au bassin de Neerpelt avec la rampe de ce pont; d'établir une chaussée en gravier sur les remblais effectués autour desdits bassins et de gazonner les mêmes talus des remblais effectués autour de ces bassins.

2^{me} SECTION.

Néant.

3^{me} SECTION.

3^e Remblai des jardins annexés à la maison éclusière n^o 3 et aux maisons pontonnières n^{os} 5, 17 et 18. 3,800 »

Ces jardins sont tellement bas et marécageux, qu'il n'y pousse que des joncs et des roseaux. Il importe de remédier à cet inconvénient.

4^e Remblais et pavages aux abords des bassins de Wyneghem, de Viersel et de Massenhoven 12,000 »

Ces travaux sont projetés dans le but de permettre au commerce de se servir utilement des trois bassins.

5^e Continuation du rechargement des digues en gravier et briquaillons 200 »

TOTAL. . . fr. 23,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration, ainsi qu'au renforcement éventuel des digues et contredigues, en cas de rupture ou de filtrations.

ART. 20. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration, ainsi qu'au renforcement des digues et contredigues, en cas de rupture ou de filtrations.

ART. 21. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 22. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Déplacement du pont-levis de Tergnée et travaux d'amélioration à exécuter en amont dudit pont, en vue d'empêcher les nombreux atterrissements qui se forment aux abords de cet ouvrage d'art, dans le chenal navigable suivi par les bateaux fr.	10,000	»
---	--------	---

2° Construction de perrés, pour empêcher les corrosions; empierrement du chemin de halage, en vue de faciliter la traction des bateaux; travaux divers d'amélioration	20,000	»
---	--------	---

PROVINCE DE NAMUR.

3° Construction de perrés, pour empêcher les corrosions; empierrement du chemin de halage, en vue de faciliter la traction des bateaux; travaux divers d'amélioration	5,000	»
---	-------	---

TOTAL. . . . fr.	35,000	»
------------------	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement des pavages existants, et pavage des plates-formes des écluses et des abords des ponts fr.	2,000	»
Ces travaux formeront la continuation de ceux de même espèce pour l'exécution desquels des fonds sont alloués au Budget de 1865.		
2° Construction de perrés en aval des écluses, afin de maintenir les talus en terre	6,000	»
3° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières.	6,400	»
4° Démolition et reconstruction des aqueducs passant sous les rampes du pont de Fouquez et du pont de l'écluse n° 40; abaissement des radiers de ces aqueducs et du contre-fossé du canal, afin de donner un plus libre écoulement aux eaux des prairies situées en amont desdits ponts	2,000	»
5° Élargissement de la digue du canal, rive gauche, en amont du pont dit : <i>de la Porte au bois</i> , à Hal, au point où cette digue présente un étranglement	1,400	»
6° Élargissement du pont de l'écluse de l'ancienne porte de Flandres, à Bruxelles, et construction de trottoirs sur ce pont . . .	11,000	»
Certains jours de la semaine, il se produit sur le pont qui vient d'être désigné un tel encombrement de voitures et de piétons, que la circulation y est entravée et devient dangereuse pour le public. En vue d'obvier à ce grave inconvénient, qui provoque les plus vives réclamations de la part de l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, la largeur du pont, entre les garde-corps, sera portée de 9 à 14 mètres, y compris un trottoir de 2 mètres de largeur qui sera établi de chaque côté du pont. Cet ouvrage d'art n'est actuellement pourvu d'un trottoir que d'un seul côté.		
7° Établissement de garde-corps, de clôtures, etc., dans l'intérêt spécialement de la sécurité publique.	1,200	»
TOTAL. . . fr.	30,000	»

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 24. — *Escaut.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut. fr.	7,000 »
2° Exhaussement du fascinage de la digue de mer à Zwyndrecht et autres travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale	1,000 »
TOTAL. . . fr.	<u>8,000 »</u>

ART. 25. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 57,100 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction de perrés dans le contre-fossé entre les ponts d'Hautrages et de Thulin et en face du large d'Herbières; prolongement du perré construit en 1861, dans le contre-fossé à l'aval de l'écluse de Malmaison, le long du chemin d'exploitation des propriétés du duc d'Arenberg fr.	14,700 »
---	----------

Les perrés que l'on projette d'exécuter sont indispensables pour arrêter les éboulements qui se manifestent constamment et qui compromettent la solidité de la digue du canal et rendent infructueux les travaux de curage qu'on effectue dans le contre-fossé.

2° Déplacement de la partie de la route de Bury à Hornu, longeant le canal aux abords du pont-levis de Saint-Ghislain.	55,000 »
--	----------

La route de Bury à Hornu présente, aux abords du pont levis de Saint-Ghislain, deux coudes brusques qui produisent fréquemment des accidents. L'intérêt du roulage, très-actif en cet endroit, exige que l'on remédie à une situation qui provoque, à juste titre, de vives réclamations, spécialement de la part de l'administration communale de Saint-Ghislain.

3° Exhaussement de deux maisons éclésières	4,000 »
--	---------

Le Budget de 1865 a admis l'exhaussement des maisons éclésières, en répartissant la dépense sur plusieurs exercices. La somme de 4,000 francs demandée est la même que celle portée audit Budget.

4° Travaux divers d'amélioration	3,400 »
--	---------

TOTAL. . . fr.	<u>57,100 »</u>
----------------	-----------------

ART. 26. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 21,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1^o Construction de perrés dans les talus de la cunette du canal fr. 14,000 »

Par suite des éboulements et des dépôts qui se forment en certains points de la cunette du canal, la rencontre de deux bateaux chargés y éprouve des difficultés qu'il importe de faire disparaître; sur d'autres points, c'est en vue de la conservation des digues que les perrés sont nécessaires.

2^o Exhaussement de deux maisons éclusières 4,000 »

Le Budget de 1864 a admis l'exhaussement des maisons éclusières, en répartissant la dépense sur plusieurs exercices. La somme de 4,000 francs demandée est la même que celle portée audit Budget.

3^o Travaux divers d'amélioration 3,000 »

TOTAL. . . fr. 21,000 »

ART. 27. — *Lys.*

Somme demandée : 700 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale.

ART. 28. — *Canal de dérivation de la Lys.*

Somme demandée : 800 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 29. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 55,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1^o Construction d'un pont tournant à Hansbeke fr. 50,000 »

Il a été construit un pont tournant à l'endroit dit : Bierstal, dans la commune de Vinderhaute, au moyen d'un crédit alloué au Budget de l'exercice 1861. A la page 44 de son rapport, la section centrale de la Chambre des Représentants qui avait été chargée de l'examen du projet de ce Budget faisait remarquer que, s'il y avait utilité générale à construire un pont à l'endroit qui vient d'être indiqué, il y en avait également à établir un semblable ouvrage à Hansbeke.

A REPORTER. . . fr. 50,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	50,000 »
---------------------	----------

Le fondement de cette assertion ne peut être contesté et, en conséquence, conformément au vœu de la section centrale et sur la demande instante des localités intéressées, on sollicite au Budget de 1866 un crédit pour la construction d'un pont à Hansbeke, travail dont l'exécution a dû être ajournée jusqu'ici par la nécessité de répartir les dépenses publiques sur les différents exercices dans la mesure des ressources du Trésor et suivant les règles de la justice distributive.

2° Travaux divers d'amélioration	5,500 »
TOTAL. . . . fr.	<u>55,500 »</u>

ART. 30. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 31. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.*

Somme demandée : 20,550 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Empierrement du chemin de halage fr.	12,550 »
---	----------

Ces travaux formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels un crédit est alloué au Budget de 1865.

2° Construction d'une maison à deux demeures pour l'éclusier-receveur et le pontonnier de Plasschendaele.	8,000 »
---	---------

L'éclusier de Plasschendaele a dans ses attributions la manœuvre du nouveau pont sur le canal de Bruges à Ostende, la manœuvre de l'écluse de Plasschendaele et la perception des droits de navigation. Dans l'intérêt du service et du public, l'éclusier, ainsi que son aide, devraient avoir leur habitation à proximité de ces ouvrages. L'État possède un terrain très-convenable pour la construction d'une maison. L'éclusier loge aujourd'hui de l'autre côté du canal de Bruges à Ostende, ne pouvant trouver d'autre maison à proximité de l'écluse.

TOTAL. . . . fr.	<u>20,550 »</u>
------------------	-----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 32. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 33. — *Canal de Zelzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 200 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 34. — *Moervaert.*

Somme demandée : 10,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction d'un pont tournant au point de jonction des deux chemins vicinaux qui relient les communes d'Exaerde et de Sinay (part du Département des Travaux publics). fr.	10,000 »
Ce pont, dont l'établissement est vivement sollicité, sera d'une utilité incontestable et formera le complément des chaussées d'Exaerde et de Sinay, lesquelles sont, jusqu'ici, restées improductives et sans utilité, parce que, à l'endroit où elles aboutissent au Moervaert, il n'y a d'autre moyen de communication entre les deux rives qu'une simple barquette affectée au passage des piétons. Les frais de construction du pont projeté sont évalués à la somme de 50,000 francs. Le Département de l'Intérieur, la province de la Flandre orientale et les deux communes intéressées ont consenti à y contribuer chacun pour une somme de 5,000 francs. Leurs subsides réunis s'élèvent ainsi à un total de 20,000 francs. Le crédit de 10,000 francs pétitionné par le Département des Travaux publics est destiné à parfaire le chiffre de la dépense.	
2° Travaux secondaires d'amélioration.	200 »
TOTAL. . . . fr.	<u>10,200 »</u>

ART. 35. — *Dendre.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Au moyen de ce crédit, on projette de continuer l'aplanissement des terrains compris entre le canal de jonction de la Dendre et la station du chemin de fer à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ath. Ces terrains proviennent du démantèlement de la place d'Ath. Le nivellement en est nécessaire pour améliorer l'accès du canal de jonction et faciliter l'embarquement et le débarquement des marchandises. Une première allocation a été consacrée à ce travail par le Budget de l'exercice 1865.

ART. 56. — *Rupel.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme, égale au crédit alloué pour le même objet au Budget de 1865, est destinée à la construction de jetées longitudinales pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 57. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 7,100 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction d'un mur de soutènement près de la porte de Diest, le long de la rive droite de la dérivation du Spuybeek, à Malines, pour prévenir l'éboulement du boulevard extérieur. . fr.	2,100	»
2° Travaux divers d'amélioration	5,000	»
TOTAL. . . fr.	7,100	»

ART. 58. — *Plantations.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme, égale à celle allouée, pour le même objet, au Budget de 1865, est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux.

ART. 59. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents, est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, comme aussi à l'exécution des travaux et aux acquisitions de matériel rendus éventuellement nécessaires par l'établissement de nouveaux passages d'eau.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

4^e SECTION. — PORTS ET CÔTES

ART. 40. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 261,350 francs.

Cette somme est supérieure de 3,000 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1865.

La répartition en figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance.

Ici encore, les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont ou les mêmes que celles qui ont été allouées au Budget précédent, ou l'import de marchés existants, ou le montant présumé des besoins auxquels il faudra pourvoir, sauf que l'on a légèrement forcé l'une d'entre elles, afin d'en arrondir le chiffre.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . . . fr.	50,000 »	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821. (Part de l'État).	350 »	»
3 ^o Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans. . .	8,000 »	»

B. — *Port de Nieuport.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	35,000 »	»
2 ^o Renouvellement d'une paire de portes de flot amont à l'écluse du Comte	»	4,000 »
3 ^o Renouvellement d'une paire de portes d'ebbe aval à l'écluse du Comte.	»	3,500 »
4 ^o Renouvellement d'une paire de portes de flot à l'écluse de chasse	»	2,600 »
A REPORTER. . . fr.	93,550 »	10,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
A REPORTER. . . fr.	93,550 »	10,100 »
5° Renouvellement de deux portes de chasse à l'écluse de chasse	»	7,400 »
Toutes ces portes se trouvent en mauvais état.		
6° Reconstruction, en maçonnerie, sur 28 mètres de longueur, du quai d'échouage en charpente . .	»	56,000 »
La partie du quai à reconstruire se trouve dans le plus mauvais état. Une partie de la charpente a déjà cédé et les terres du remblai coulent librement dans le chenal, n'étant plus retenues par le revêtement, qui s'est déversé.		
C. — Côte de Blankenberghe.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des deux sections de la côte.	100,000 »	12,700 »
D. — Phares et fanaux.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre . . .	1,600 »	»
TOTAUX. . . fr.	195,150 »	66,200 »
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux fr.	261,550 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les crédits pétitionnés au Budget de 1866, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de fr.	57,000 »
Ceux alloués au Budget de 1865, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de	31,000 »
Le tableau développé du projet de Budget de l'exercice 1866 fait ressortir les différences, par article, entre les allocations sollicitées pour cet exercice et celles accordées pour l'exercice 1865, du chef des travaux dont il s'agit. Elles se balancent par une augmentation de fr.	26,000 »
pour l'exercice 1866.	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les sommes portées au projet de Budget de l'exercice 1866, pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent de la manière suivante :

ART. 41. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 8,200 francs.

La plage d'Ostende, bordée du côté de la ville par un talus en section d'ellipse, n'est accessible qu'aux deux extrémités de la digue de mer, où il est établi des escaliers en pierre de taille. Ces deux descentes, dont l'une est placée à l'est et l'autre à l'ouest d'une promenade ordinairement encombrée pendant la saison des bains, sont d'autant plus insuffisantes, qu'elles sont séparées par une distance de 650 mètres. Afin de remédier à cette situation et sur les instances de l'administration communale d'Ostende, on projette de construire, au moyen de la somme de 8,200 francs demandée, un troisième escalier en pierre de taille, dans le prolongement de l'axe du pont conduisant de la rue de Flandre à la digue de mer. Cet emplacement semble d'autant plus convenable pour y établir une troisième descente, qu'il coupe la digue en deux parties à peu près égales et qu'il est situé dans le prolongement conduisant en ligne directe de la station du chemin de fer à la mer.

ART. 42. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 19,800 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Prolongement du quai de déchargement à l'écluse du Comte, pavage et construction de deux nouveaux débarcadères . . . fr.	6,800 »
---	---------

Le déchargement des marchandises venant de l'intérieur s'effectuant principalement et presque exclusivement aux débarcadères près de l'écluse du Comte, les trois débarcadères existants sont souvent insuffisants dans les saisons où la navigation est active. On projette d'en créer deux nouveaux et de prolonger le pavage du quai de déchargement d'environ 145 mètres.

2° Établissement d'un chapeau en métal sur les pilots de l'estacade d'est et d'une lambourde pour fixer le trottoir (1 ^{re} partie de la dépense).	3,000 »
---	---------

La tête des pilots de première file n'étant ni couronnée d'une main courante, ni recouverte d'un chapeau en métal, beaucoup de pilots se fendent et se détériorent à leur extrémité supérieure. L'absence de garde-corps rend le halage plus difficile et assez dangereux.

3° Construction d'un perré en moellons de Tournay, pour la défense du tournant de la digue d'ouest au chenal, entre le phare et le feu de marée.	10,000 »
--	----------

Chaque année, on dépense de nouvelles sommes pour défendre ce point, qui n'est jamais en très-bon état d'entretien. Il y aura économie à faire un travail solide et dont l'entretien sera presque nul.

TOTAL. . . fr.	19,800 »
----------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 43. — *Côte de Blankenberghe.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux d'amélioration et de renforcement aux dunes à Blankenberghe et à Heyst, et au prolongement des pavements en briques établis sur les parties de dunes aplanies. Ces travaux formeront la continuation de ceux entrepris les exercices précédents.

ART. 44. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction d'une maison d'habitation pour le chef-gardien du nouveau phare d'Ostende	8,000 »
---	---------

Cette habitation remplacera le bâtiment qui est contigu à la tour de l'ancien phare du port d'Ostende, et qui est occupé par l'un des gardiens du nouveau phare. La toiture, les portes, les fenêtres et le plafond de ce bâtiment sont dans un état tel qu'il est devenu inhabitable.

2° Exécution de travaux et acquisitions d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux d'Ostende et de Nieuport . fr.	1,000 »
---	---------

Cette somme est égale à celle allouée, pour le même objet, au Budget de 1865.

TOTAL. . . fr.	9,000 »
----------------	---------

5^e SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.ART. 45. — *Frais d'études, etc.*, 28,000 francs.

Ce crédit est le même que celui qui a été voté pour l'exercice précédent.

6^e SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSEES.ART. 46. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. — Frais de bureau et de déplacements.* 686,970 francs.

Même crédit que pour l'exercice 1865.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, commis, éclusiers, sergents d'eau, pontonniers, gardes-canal et autres agents auxiliaires du corps des ponts et chaussées.*

Crédit demandé pour 1866 . . fr.	659,793 »
Crédit voté pour 1865 . . .	651,393 »
AUGMENTATION. . . fr.	8,400 »

Cette augmentation est destinée à couvrir les dépenses suivantes :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. Seconde moitié des traitements des éclusiers et aides éclusiers chargés de la manœuvre des barrages de Sclayn et d'Andenelle sur la Meuse. . fr. 2,400 »

B. Traitements des éclusiers à nommer pour la manœuvre des barrages de Huy et de Ben sur la Meuse 4,800 »

C. Traitements de deux agents à nommer pour la manœuvre des déversoirs des colateurs à construire en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 12 mai 1863. 1,200 »

ENSEMBLE. . . fr. 8,400 »

ART. 48. — *Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.*

Crédit demandé pour 1866. fr. 12,000 »

Crédit voté pour 1865 10,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 2,000 »

Le nombre des élèves de l'école spéciale du génie civil augmentant chaque année, les frais d'examen et de missions se sont accrus de telle sorte qu'il a été impossible de couvrir les dépenses de 1865, avec le crédit de 10,000 francs.

CHAPITRE III. — MINES.

ART. 49, 50, 51.

Mêmes crédits que pour 1865.

ART. 52. — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires.*

Crédit demandé pour 1866. fr. 201,120 »

Crédit voté pour 1865 191,920 »

AUGMENTATION. . . fr. 9,200 »

On a imputé jusqu'ici, sur le crédit temporaire de 15,000 francs porté à l'article 51 pour la confection de la carte générale des mines, les traitements, frais de bureau et de déplacement des deux ingénieurs chargés de ce travail.

Ces traitements, qui ne s'élevaient d'abord qu'à 5,500 francs, ont atteint aujourd'hui le chiffre de 7,400 francs par suite de l'avancement régulier de ces fonctionnaires. La somme affectée spécialement aux opérations de la carte se trouve ainsi réduite au point qu'il faudrait reculer indéfiniment l'achèvement de ces opérations si l'on ne changeait la situation actuelle.

En imputant ladite somme de 7,400 francs sur le crédit destiné au personnel et

NOTE PRÉLIMINAIRE.

en se bornant à mettre à charge du crédit affecté à la carte les frais de bureau et de déplacements, on pourra imprimer aux opérations toute l'activité désirable.

L'augmentation de 9,200 francs comprend, en outre, une somme de 1,800 francs destinée à élever au *maximum* les traitements de quelques officiers des mines qui ont acquis des titres à une amélioration de position.

ART. 53. — *Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines.*

Crédit demandé pour 1866	fr.	10,000	»
Crédit voté pour 1865		8,000	»
AUGMENTATION.		fr.	2,000

Cette augmentation est demandée pour les motifs indiqués à l'article 45, concernant l'école spéciale du génie civil.

ART. 54, 55 ET 56.

Mêmes crédits que pour 1865.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1866, en ce qui concerne les chemins de fer, postes et télégraphes, s'élèvent à la somme totale de 23,070,075 francs.

Voici la décomposition de ce chiffre, par branche de service, mis en regard des allocations pour l'exercice 1865, afin de faire ressortir les augmentations et les diminutions de dépenses :

	CRÉDITS		DIFFÉRENCES.	
	demandés pour 1866.	alloués pour 1865.	Augmen- tations.	Diminutions.
I. <i>Chemins de fer.</i>				
1 ^{re} section. — Voies et travaux	4,706,840	4,835,080	81,760	150,000
2 ^e — — Traction et matériel	8,145,980	7,595,050	550,950	»
3 ^e — — Transports	5,509,140	4,811,670	497,470	»
ENSEMBLE. fr.	18,221,960	17,242,680	1,129,280	150,000
H. 4 ^e — — Postes.	3,677,900	3,615,600	64,500	»
III. 5 ^e — — Télégraphes.	750,000	652,000	98,000	»
IV. 6 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes).	440,215	417,715	26,100	3,600
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	23,070,075	21,905,995	1,317,680	155,600
AUGMENTATION. fr.			1,164,080	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Eu égard à l'époque récente de la présentation et du vote du Budget de l'exercice courant, je crois pouvoir me dispenser de résumer ici, comme d'habitude, les principaux résultats des cinq dernières années, résultats que j'ai d'ailleurs produits dans les développements du Budget de 1865, pages 436 et suivantes, n° 34 des *Documents parlementaires*.

Je dois faire remarquer aux Chambres que le présent Budget ne comprend que les prévisions de dépenses pour les lignes de chemin de fer actuellement en exploitation, et que ces prévisions sont basées sur l'extension normale ou moyenne des transports de toute nature. Rien n'est prévu en ce qui regarde les frais d'exploitation sur les lignes nouvelles de Braine à Gand, Bruxelles à Louvain, etc. Lorsque l'époque de l'ouverture de ces lignes pourra être prévue avec quelque certitude, je me réserve de présenter aux Chambres une demande de crédit complémentaire pour faire face aux dépenses que nécessitera leur exploitation.

Les explications qui suivent ont pour but de justifier sommairement, article par article, les augmentations et diminutions de dépenses comparativement au Budget de l'exercice 1865.

1^{re} SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.ART. 57. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1866.	fr.	568,440	»
— alloué pour 1865.		558,680	»
AUGMENTATION.	fr.	9,760	»

L'extension des transports en général a nécessairement pour conséquence l'établissement de nouvelles stations, de voies d'évitement et de raccordement, des modifications à apporter aux bâtiments et dépendances, des constructions définitives pour remplacer les installations provisoires, etc. Toutes ces exigences du service augmentent notablement le travail du personnel, et il arrive un moment où il n'est plus possible d'y faire face, malgré tout le zèle dont les agents font preuve. Le service des voies et travaux est dans cette situation, et il est urgent d'étendre les cadres pour assurer la régulière expédition des affaires et accélérer encore plus que par le passé l'étude des projets, attendu que chaque jour les nécessités de l'exploitation révèlent de nouveaux besoins.— L'augmentation sollicitée se justifie comme il suit :

1^o Nomination d'un ingénieur à adjoindre au chef de service des lignes du Midi, pour le seconder dans la surveillance et l'exécution des travaux et dans l'étude de nombreux projets qu'exigent la création de nouvelles stations, l'agrandissement et la transformation de celles existantes, etc. — Le traitement moyen prévu par les cadres et l'indemnité pour frais de route représentent une dépense de fr. 4,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 4,800 »

2° Admission de deux commis pour les copies de plans que réclament l'étude et l'exécution des projets de travaux neufs, d'agrandissement des stations, etc. Cette extension de personnel, en prenant pour base le taux moyen des traitements organiques, donnera lieu à une augmentation de dépense de 3,600 »

3° Création d'un emploi de commis chef à la direction en remplacement d'un commis. — Lors de la formation des cadres du personnel, un emploi de cette catégorie avait été supprimé, parce que son maintien ne semblait pas justifié par l'importance des attributions; mais l'activité imprimée depuis quelques années aux constructions nouvelles, et qui est loin de se ralentir, par suite de l'extension constante du trafic, a augmenté le travail dans des proportions telles qu'il est devenu indispensable, au point de vue de la bonne exécution du service, de créer une nouvelle subdivision de bureau, qui sera chargée de la comptabilité de toutes les dépenses afférentes aux services des voies et travaux. — La modification à apporter aux cadres, pour assurer cette nouvelle répartition du travail, comporte une majoration de crédit de 1,560 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation proposée de fr. 9,960 »

ART. 58. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Crédit pétitionné pour 1866 fr. 2,288,400 »

Crédit voté pour 1865 2,231,400 »

DIFFÉRENCE. . . . fr. 57,000 »

Si l'on déduit de cette somme le troisième tiers du crédit de 43,800 francs, justifié au projet de Budget de 1864 (voir page 52, n° 1 des *Documents parlementaires*, session extraordinaire de 1864) et destiné à relever les salaires inférieurs à fr. 1-80 par jour, soit . 14,600 »

Il reste à justifier une augmentation de fr. 42,400 »

Les besoins nouveaux auxquels il est reconnu indispensable de pourvoir sont résumés ci-après :

1° Admission de gardes-barrières, pontonniers, gardes-excentriques, etc., nécessitée par l'extension du service de nuit entre Bruxelles et Denderleeuw. Jusqu'ici ce service avait été assuré par le personnel préposé à la surveillance de la voie pendant le jour, à qui il était alloué, de ce chef, un quart de jour de salaire supplémentaire; mais l'organisation de nouveaux trains, à une heure plus avancée de la nuit, ne permet plus aux hommes de jour de faire ce

NOTE PRÉLIMINAIRE.

service, et par suite une augmentation de personnel est tout à fait indispensable; la dépense à en résulter est évaluée à . . . fr. 16,000 »

2° Admission de trente-cinq gardes-excentriques, gardes-sigaux, gardes-barrières, par suite de l'accroissement du service, de l'établissement de nouvelles voies de garage et de raccordement, etc.

Ces nouveaux agents seront répartis dans les stations suivantes: Anvers, Namur, Charleroy, Châtelineau, Louvain, Marchiennes, Jemmapes, Bruxelles (Allée-verte), Mons (bassin), Beaume, Lembècq, etc., et sur la section de Gand à la frontière française. La dépense est estimée à . . . fr. 26,400 »

TOTAL ÉGAL. . . fr. 42,400 »

ART. 59. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Il a été alloué pour 1865. . . fr. 1,530,000 »

Il est demandé pour 1866 . . . 1,580,000 »

DIMINUTION. . . fr. 150,000 »

Le Budget de l'exercice 1865 comprenait une charge temporaire de 200,000 francs pour renouvellement extraordinaire de billes; mais la note préliminaire, tout en faisant remarquer que cette charge ne serait plus reproduite au Budget de 1866, contient la réserve suivante :

« Par contre, l'administration se trouvera dans la nécessité de proposer une » majoration annuelle du crédit pour renouvellement ordinaire, afin de pouvoir » porter le nombre de billes de 6 à 7 par rail de 6 mètres dans les parties de voies » qui seront successivement relevées, afin d'obtenir une plus grande stabilité, » reconnue indispensable par suite de l'augmentation du poids des locomotives et » de la circulation d'un matériel chargeant de 15 à 20 tonnes.

Conformément à ces prévisions, l'allocation pétitionnée pour l'exercice 1866 a été réduite de . . . fr. 200,000 » mais le crédit ordinaire a été majoré d'une somme de . . . 50,000 » comparativement au Budget de l'exercice 1865.

La réduction est donc de. . . fr. 150,000 »

ART. 60. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles et objets divers.*

Crédit demandé pour 1866 . . . fr. 730,000 »

Crédit alloué pour 1865 . . . 715,000 »

DIFFÉRENCE. . . fr. 15,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation de crédit est destinée à couvrir les dépenses nouvelles d'entretien à résulter de la création de stations, de la construction de nouveaux bâtiments, de l'établissement de signaux, plates-formes, ponts à peser, etc., du développement des voies, etc.

Bien que le nombre de constructions, travaux d'art, etc., ait été considérablement augmenté, ce crédit n'avait pas subi de modifications depuis plusieurs années.

2^e SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.ART. 61. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Somme pétitionnée pour 1866	fr.	503,980	»
Somme allouée pour 1865		286,480	»
AUGMENTATION.		fr.	19,500

Les extensions qu'il est urgent d'apporter aux cadres du personnel de ce service, par suite de l'augmentation du travail, sont indiquées ci-après :

1^o Nomination d'un ingénieur pour la surveillance des ateliers de l'arsenal. Cette admission nouvelle donnera lieu à une dépense moyenne de. fr. 4,300 »

Les travaux exécutés à l'arsenal acquièrent chaque année plus d'importance, non-seulement à raison de l'augmentation des moyens de traction et de transport et de la circulation plus grande des locomotives, voitures et waggon, mais encore par suite des nombreuses réparations qu'exige un matériel dont la construction remonte à une époque assez éloignée. Il importe donc, au double point de vue de la bonne exécution du travail et de l'économie dans les dépenses, que le personnel chargé de diriger cet important service soit renforcé, afin de pouvoir exercer une surveillance efficace.

2^o Admission d'un sous-chef de section pour seconder le chef de service chargé de l'entretien des voitures dans les stations. Cette extension de cadre est reconnue indispensable, afin de permettre d'effectuer d'une manière plus complète le petit entretien du matériel de charriage sur les lignes. Il est très-désirable, en effet, que toute avarie quelconque aux moyens de transport, soit réparée dès qu'elle est reconnue. A cette fin l'administration multiplie successivement ses ateliers de visite dans les stations, et elle le fait non-seulement au point de vue de la sécurité du service, mais parce qu'elle a la certitude qu'il en doit résulter une économie notable dans les frais d'entretien du matériel. L'augmentation de dépense de ce chef sera de 2,000 »

A REPORTER. fr. 6,300 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 6,300 »

3° Admission de huit commis :

A. Pour assurer, à la direction, l'expédition des plans que comportent l'étude et l'exécution des projets de travaux neufs, etc.;

B. Pour pouvoir faire face dans les bureaux des chefs de station et de service de la traction, de l'éclairage et des voitures, aux écritures relatives à la comptabilité, travail qui est trop étendu pour continuer à être exécuté par le personnel trop restreint dont disposent actuellement ces services.

La moyenne des traitements étant respectivement de 1,800 francs pour les commis de direction et de 1,600 francs pour ceux des services actifs, ces admissions entraîneront à une augmentation de dépense de

13,200 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation de. fr. 19,500 »

portée ci-dessus.

ART. 62. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1866 fr. 3,377,000 »

Crédit voté pour 1865 2,966,450 »

DIFFÉRENCE. fr. 410,550 »

Si l'on déduit de cette différence la seconde moitié du crédit de 50,000 francs justifié au Budget de l'exercice 1865 et destiné à porter au *minimum* de 3 francs par jour le salaire des chauffeurs dont la rémunération est inférieure à ce taux (voir page 443, n° 34 des *Documents parlementaires*, session de 1864-1865), soit. . .

25,000 »

Il reste à justifier fr. 385,550 »

Cette somme est destinée à faire face aux besoins suivants :

1° La progression constatée dans les transports de toute nature augmente chaque année d'une manière remarquable. Les résultats obtenus dans le courant de l'exercice 1864 ont dépassé toutes les prévisions, et tout fait prévoir jusqu'ici qu'elle ne se ralentira pas, à moins de graves événements. Aussi la circulation des locomotives, tenders, voitures et wagons s'est nécessairement accrue dans des proportions énormes, pour assurer le transport de la grande augmentation de tonnage des marchandises livrées à l'exploitation, et pour faire face au plus grand nombre de convois de voyageurs organisés, notamment en ce qui regarde les localités desservies par des trains de banlieue et de marché. Il va de soi que plus le matériel circule, plus il s'use, plus il réclame de réparations.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il est donc indispensable, si l'on veut maintenir le matériel dans un état satisfaisant et éviter qu'il ne doive chomer, d'admettre successivement à l'arsenal le nombre d'ouvriers nécessaires pour effectuer les réparations courantes et extraordinaires.

En supposant seulement que l'extension des transports se présentera en 1866 dans des conditions normales, on estime que l'entretien du matériel donnera lieu à une augmentation de main-d'œuvre évaluée à fr.

175,000 »

2° L'organisation de nouveaux trains de voyageurs et de marchandises, qui sera la conséquence de l'accroissement des transports, nécessitera l'admission de nouveaux machinistes et chauffeurs.

D'un autre côté, la tâche actuellement imposée à plusieurs agents de cette catégorie est telle qu'il y aurait inhumanité à exiger la continuation d'un pareil travail.

On estime à 30 machinistes et à 30 chauffeurs le nombre de ces agents qui devront être admis pendant l'exercice 1866. La dépense à résulter de ce chef, en y comprenant les frais de découcher, est de

82,650 »

3° Les considérations exposées ci-dessus au § 1° exigent également l'admission de nouveaux ouvriers pour effectuer les petites réparations et pour l'entretien des locomotives et tenders dans les ateliers des stations; le salaire de ces agents est évalué pour 12 ajusteurs à
pour 20 manœuvres à

12,100 »

16,500 »

4° L'augmentation du nombre de trains et la circulation plus grande du matériel roulant exigent également que le personnel préposé à la visite et à l'entretien des voitures sur les lignes soit renforcé dans plusieurs stations. L'utilité de ce service n'est pas contestable, non-seulement au point de vue de la sécurité de la marche des trains, mais encore de l'économie dans les dépenses; il est évident, en effet, que la réparation des avaries survenues au matériel, dès qu'elles sont constatées, prévient des dépenses plus considérables qu'entraînerait l'ajournement des réparations.

En outre, il y aura lieu d'augmenter également le nombre d'agents chargés du nettoyage des voitures à voyageurs dans les stations, et d'accorder une légère augmentation de salaire à des ouvriers de métiers dont la rémunération est notoirement insuffisante.

De ces divers chefs, le crédit doit être majoré de

47,500 »

5° Afin d'assurer plus complètement la sécurité de l'exploitation, l'administration a reconnu la nécessité de préposer, à chaque convoi de voyageurs, un agent chargé spécialement de surveiller le train et les signaux pendant la marche, et de manœuvrer le frein. Ces

A REPORTER. . . . fr. 355,550 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 333,550 »

agents ont en outre pour occupation de faire, pendant les stationnements de convois, une visite des voitures et de graisser leurs essieux. Ces emplois ont été confiés à des ouvriers attachés antérieurement au service des voitures, possédant l'expérience suffisante et qui devront être remplacés par des agents nouveaux.

Le salaire de ces derniers et les augmentations à accorder à quelques ouvriers dont la rémunération n'est pas en rapport avec le service pénible qui leur est imposé, service commençant assez généralement à 5 heures du matin pour finir vers 10 heures du soir, donneront lieu à un accroissement de dépenses évalué à. . .

52,000 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation de. . . fr. 385,550 »

ART. 63. — *Primes d'économie et de régularité.*

Ce crédit ne subit aucune modification au présent Budget.

ART. 64. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Somme demandée pour 1866 fr. 1,570,000 »

Somme allouée pour 1865 1,450,000 »

AUGMENTATION. . . . fr. 120,000 »

Cette augmentation se justifie par l'accroissement considérable du parcours des locomotives et du matériel.

Il est à remarquer qu'en 1856, la dépense à imputer sur cet article s'élevait à environ 2,000,000 de francs, chiffre qui a été successivement réduit, malgré l'augmentation énorme du trafic et le développement des lignes exploitées par l'État.

Les économies réalisées sur cet important objet de dépenses sont le résultat, entre autres, des perfectionnements et des améliorations qui ont été apportés au matériel de traction.

L'administration espère qu'il lui sera possible de restreindre les dépenses dans les limites du crédit sollicité, pour autant toutefois qu'il ne survienne pas de hausse dans les prix.

ART. 65. — *Entretien et renouvellement du matériel.*

Bien que l'augmentation constatée dans la circulation du matériel en 1864 et dans le nombre de locomotives, voitures et wagons, ainsi que les prévisions en ce qui regarde les exercices 1865 et 1866, fassent prévoir qu'il y aura lieu d'augmenter le crédit pour achat de matières, objets de rechange, etc., nécessaires aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

réparations et au renouvellement du matériel, il n'est pas sollicité de majoration de dépense pour cet objet, parce que, d'une part, le matériel neuf mis en service, d'autre part, le développement qui sera donné au petit entretien dans les stations, permettent d'espérer qu'au moyen de l'augmentation de main-d'œuvre sollicitée, l'administration réalisera des économies assez considérables dans l'emploi des matières. Toutefois, lorsque je serai mieux renseigné sur l'importance des renouvellements à effectuer, je me réserve de soumettre aux Chambres une demande pour les crédits complémentaires qui seraient reconnus indispensables.

5^e SECTION. — TRANSPORTS.ART. 66. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé pour 1866 fr. 2,168,580 »

Il a été alloué pour 1865 1,796,450 »

DIFFÉRENCE. fr. 371,950 »

Si l'on déduit de cette différence :

1^o La seconde moitié du crédit prévu et justifié par les développements du Budget de l'exercice 1865, pour extension et modification de cadres (voir page 446, n° 54 des *Documents parlementaires*, session de 1864), soit fr. 100,250 »

2^o Un transfert de 120,000 francs, à opérer de l'article suivant, pour régulariser en qualité de facteur de station, la position de 100 agréés qui sont actuellement chargés des attributions de facteur, ci 120,000 »

ENSEMBLE. fr. 220,250 »

L'augmentation réelle à justifier s'élève à fr. 151,700 »

Les besoins nouveaux auxquels cette somme est destinée à pourvoir sont indiqués ci-après :

A. — *Création de bureaux.*

Établissement de dix bureaux de station savoir : à Bruxelles (chaussée d'Haecht, rue Rogier, chaussée de Louvain et rue de la Loi), à Berchem (Anvers), Eppeghem, Quaregnon, et, éventuellement, à trois autres points qui ne sont pas encore déterminés.

Les bureaux à établir à Bruxelles seront situés sur la voie de la ligne du Luxembourg, reliant les stations de Bruxelles (Allée-Verte) et du quartier Léopold, et sur laquelle l'administration de l'État compte établir un service de voyageurs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les traitements à attribuer aux titulaires de ces dix bureaux, comportent une dépense de fr. 12,000 »

B. — *Extensions et modifications des cadres.*

1^o Admission de deux sous-chefs de station, pour renforcer le personnel des stations de Bruxelles (Allée-Verte) et Soignies, où ces agents sont indispensables en égard au développement du service 4,400 »

2^o Augmentation du nombre de facteurs de station, par suite de l'accroissement considérable du service de factage dans les stations de Bruxelles (Midi), Charleroy, Châtelineau, etc.

En outre, il est reconnu nécessaire de renforcer de quatre agents le personnel des facteurs de la station de Namur, qui est chargée, en vertu d'une convention récente, d'assurer le service des voyageurs, petites marchandises, etc., pour compte des compagnies du Nord et du Luxembourg.

Nomination d'un officier de police à la station de Liège, par suite de la suppression du poste militaire.

La dépense à résulter de ces divers chefs s'élève à 31,300 »

3^o Augmentation du nombre de commis dans un grand nombre de stations, où l'accroissement du travail est devenu considérable, par suite du développement extraordinaire des transports, ainsi que dans les bureaux des chefs de service, en raison de la progression du travail. Le personnel des commis de la station de Namur doit être également augmenté, pour faire face à l'extension du service occasionnée par l'exécution de la convention dont il est parlé plus haut.

La dépense totale s'élève à fr. 67,200 »

4^o Admission de trente chefs et gardes-convois pour desservir les trains locaux de voyageurs sur la ligne du Luxembourg, reliant les stations de Bruxelles (Allée-Verte) et du quartier Léopold, ainsi qu'un certain nombre de trains nouveaux qui seront organisés, en 1866, sur les différentes lignes du réseau de l'État, en vue de mettre les moyens d'exploitation en rapport avec la progression constante du mouvement, tant des marchandises que des voyageurs.

La dépense totale est de 46,650 »

ENSEMBLE. . . fr. 113,850 »

Mais comme il ne sera d'abord alloué aux titulaires de ces nouveaux emplois que le traitement *minimum* de leur grade, il y a lieu

A REPORTER. . . fr. 47,700 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	fr. 47,700 »
d'imputer la dépense à charge de deux exercices, soit pour le présent Budget.	66,600 »
5° Nomination de deux commis-chefs au grade de chef de bureau, à l'administration centrale, où le service des tarifs a acquis une importance qui justifie cette mesure; soit la différence entre le taux moyen des traitements attribués à ces grades.	2,400 »
6° Régularisation, en qualité de facteur de station, de cent agréés, qui sont actuellement chargés d'un service de factage. — La différence entre leur salaire actuel et le taux moyen du traitement attribué à l'emploi de facteur est de	30,000 »
7° Adjonction d'un contrôleur au chef de service de la ligne du Midi, extension justifiée par l'importance exceptionnelle de cette ligne, et les difficultés d'en assurer la surveillance de jour et de nuit dans des conditions satisfaisantes.	
La dépense, y compris les frais de déplacements, est évaluée à	3,000 »
TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle.	fr. 151,700 »

ART. 67. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Somme pétitionnée pour 1866	fr. 1,717,760 »
Somme votée pour 1865	1,714,240 »
DIFFÉRENCE.	fr. 3,520 »
Si l'on ajoute à ce chiffre le montant des salaires des agréés à régulariser comme facteurs de station, et qui fait l'objet d'un transfert à l'article précédent, soit.	fr. 120,000 »
L'augmentation réelle ressort au chiffre de	fr. 123,520 »

Cette augmentation sera affectée :

1° A l'admission de dix agréés qui seront attachés aux nouveaux bureaux de stations dont la création est projetée (voir le litt. A de l'article précédent).	fr. 7,800 »
2° A l'admission d'un certain nombre d'ouvriers, par suite du développement du trafic, et au relèvement des salaires reconnus insuffisants, notamment dans les centres industriels où l'administration éprouve les plus grandes difficultés pour recruter et même pour conserver ses agents, généralement moins rétribués que ceux de l'industrie privée	100,490 »
A REPORTER.	fr. 108,290 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	fr.	408,290	»
3 ^o A renforcer les moyens de traction par chevaux dans les stations et aux abords, moyens dont l'insuffisance est constatée à certaines époques de l'année		15,250	»
TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle.	fr.	423,520	»

ART. 68. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1866	fr.	843,000	»
Crédit alloué pour 1865		721,000	»
AUGMENTATION.	fr.	122,000	»

Cette augmentation est destinée :

1^o A couvrir l'excédant des frais d'éclairage, de chauffage, d'appropriation de locaux, etc., occasionné par l'établissement de nouveaux bureaux, le développement du service de nuit et l'extension du mouvement des marchandises;

2^o A améliorer l'éclairage des stations, bureaux, etc., et à faire face aux dépenses d'éclairage à résulter de la création de nouvelles stations et de l'exploitation des stations définitives qui font successivement place aux installations provisoires.

Ces divers chefs comportent une dépense de. fr. 114,000 »

3^o A acquitter le loyer de locaux destinés à l'établissement de bureaux dans l'intérieur des villes, et celui de maisons occupées par les chefs de station dans des localités où il n'y a pas de bâtiments de l'État propres à l'habitation. 8,000 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation. fr. 122,000 »

ART. 69. — *Camionnage.*

ART. 70. — *Pertes et avaries.*

ART. 71. — *Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel.*

Ces trois crédits sont les mêmes que ceux portés au Budget de 1865.

4^e SECTION. — POSTES.

ART. 72. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé pour 1866	fr.	4,101,900	»
Il a été alloué pour 1865.		4,092,000	»
DIFFÉRENCE.	fr.	9,900	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	9,900 »
---------------------	---------

Pour faire ressortir le chiffre de l'augmentation, il faut ajouter à cette différence une somme de 16,100 »
qui représente le traitement et les indemnités de frais de route de trois fonctionnaires, préposés à la vérification des gestions comptables, dépense qui doit être transférée à l'article 79 (services en général).

Ce qui porte l'augmentation réelle à fr.	26,000 »
--	----------

justifiée comme il suit :

1° Transformation de bureaux de distribution en bureaux de perception, et création de nouveaux bureaux de perception ainsi que de distribution, en vue d'améliorer le service et de réduire plusieurs tournées de facteurs dont la tâche est reconnue excessive. . .	10,000 »
--	----------

2° Admission de dix commis pour faire face à l'accroissement constant du travail	16,000 »
--	----------

ENSEMBLE. fr.	26,000 »
-----------------------	----------

ART. 73. — *Traitements et indemnités des facteurs.*

Il n'est pétitionné, quant à présent, aucune augmentation de crédit pour traitements de facteurs. Toutefois, si les améliorations projetées dans le service nécessitaient une extension des cadres au delà des ressources dont l'administration dispose, j'aurais l'honneur de soumettre ultérieurement aux Chambres une demande de crédit complémentaire motivée.

ART. 74. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1866 fr.	569,000 »
--	-----------

Crédit alloué pour 1865	559,000 »
-----------------------------------	-----------

AUGMENTATION. fr.	50,000 »
---------------------------	----------

Cette augmentation sera affectée :

1° A l'établissement de nouveaux services de malle destinés à desservir les bureaux dont la création est projetée; la dépense à résulter de ce chef est évaluée à fr.	10,000 »
---	----------

2° A l'organisation de services affluents pour relier au chemin de fer les localités placées en dehors des grandes voies de communication et à transformer en services affluents quelques entreprises actuelles de transport.

L'augmentation de crédit demandée pour poursuivre cette importante amélioration est de.	20,000 »
---	----------

ENSEMBLE. fr.	30,000 »
-----------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 75. — *Matériel.*

Il est demandé pour 1866	fr.	422,000	»
L'allocation portée au Budget de 1865 s'élevait à		397,600	»
DIFFÉRENCE EN PLUS.		fr.	24,400

La majoration de crédit proposée a pour but de pourvoir aux dépenses nouvelles indiquées ci-après :

- 1° Achat de boîtes-bornes pour le dépôt des lettres, imprimés, journaux, etc.
La réforme à introduire dans le service de la distribution à Bruxelles, Anvers, Gand et Liège, exigera une augmentation notable du nombre de ces boîtes;
- 2° Indemnités de frais de loyer et de régie aux bureaux à créer;
- 3° Mobilier des nouveaux bureaux et appropriation des locaux.

3^{me} SECTION. — TÉLÉGRAPHES.ART. 76. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Somme demandée pour 1866	fr.	467,000	»
Somme allouée pour 1865		407,000	»
DIFFÉRENCE.		fr.	60,000

Dont à déduire la seconde partie du crédit prévu et justifié au Budget de 1865, pour extension de cadres (voir page 451, n° 34 des *Documents parlementaires*, session de 1864), soit

40,000	»
--------	---

RESTE A JUSTIFIER.	fr.	20,000	»
----------------------------	-----	--------	---

Il est reconnu dès à présent indispensable de renforcer le personnel des télégraphes, devenu insuffisant en présence de l'accroissement continu des correspondances.

Pour se faire une idée exacte des développements rapides de ce service, il suffit de mettre en parallèle les résultats ci-après, constatés à la fin de chacune des années 1860 et 1864, de la dernière période quinquennale.

	1860.	1864.
a. Nombre de bureaux	144	281
b. — d'appareils	254	421
c. Développement des fils	4,111	7,117
d. Nombre de télégrammes :		
A l'intérieur	80,216	252,501
Internationaux.	145,605	294,196

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On voit par ce simple aperçu que le service des télégraphes a acquis, en cinq années, une importance double dans presque toutes ses parties ; le mouvement des télégrammes à l'intérieur a plus que triplé.

Un accroissement aussi considérable de travail justifie donc par lui-même le besoin d'augmenter le personnel de ce service dans de justes proportions, en vue,

D'une part :

De préposer à la manœuvre des appareils un nombre d'agents suffisant pour les desservir et faire droit aux légitimes exigences du public, au moyen d'une prompte et régulière transmission des correspondances ;

D'initier complètement aux détails pratiques de la télégraphie les agents inférieurs, dont la plupart, appartenant aux services du chemin de fer et de la poste, et notamment les agents des compagnies concessionnaires qui ne prêtent leur concours au télégraphe qu'à titre purement secondaire, et ne possèdent, par conséquent, ni l'expérience, ni l'habileté des télégraphistes spéciaux ;

D'autre part :

D'exercer en province une surveillance efficace pour maintenir la régularité dans la marche du service et la distribution des correspondances ;

Et de contrôler à la direction toutes les opérations du service actif, de manière à rectifier, à bref délai, les interprétations vicieuses du règlement et les pratiques irrégulières qui pourraient compromettre les correspondances ultérieures.

En conséquence, il y a lieu d'admettre :

1° Un inspecteur, pour seconder le chef de la direction dans l'exercice de ses attributions, qui acquièrent chaque jour plus d'importance par suite de l'extension du réseau télégraphique, du nombre des appareils ainsi que des correspondances	6,030 »
2° Un vérificateur, pour exercer les fonctions d'instructeur dans les bureaux secondaires en province	3,225 »
3° Neuf commis-chefs, pour surveiller les bureaux principaux et la distribution des correspondances	28,440 »
4° Vingt commis, pour la manœuvre des appareils.	52,000 »
TOTAL. fr.	<u>69,695 »</u>

Mais comme la plupart des agents ne réunissent pas les conditions d'ancienneté voulues pour être mis en possession du traitement prévu par les cadres, cette augmentation de crédit peut être répartie sur trois exercices. Le présent Budget ne comprend donc que 20,000 francs.

Pareille somme figurera au Budget de 1867, et le complément, ou 29,695 francs, sera proposé à celui de 1868.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 77. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Crédit proposé pour 1866	fr.	173,000	»
Crédit voté pour 1865		145,000	»
AUGMENTATION.	fr.	28,000	»

Cette augmentation est destinée :

1° A admettre de nouveaux agents pour l'entretien et la surveillance des lignes et du matériel télégraphique. Ce personnel doit nécessairement être augmenté à raison du développement des lignes et de l'installation de nouveaux bureaux.

2° A salarier les agents agréés par l'administration pour la remise des télégrammes à domicile. Les dépenses à résulter de ce chef sont proportionnelles au nombre de télégrammes portés ou transmis.

3° Enfin, à allouer de légères indemnités aux agents des compagnies concessionnaires, chargés de la transmission de télégrammes privés, dans les bureaux à ouvrir sur les lignes de chemin de fer non exploitées par l'État.

ART. 78. — *Entretien.*

Il est pétitionné pour 1866	fr.	90,000	»
Il a été alloué pour 1865		80,000	»
DIFFÉRENCE.	fr.	10,000	»

Les dépenses d'entretien augmentent nécessairement dans la même proportion que le nombre d'appareils et la longueur du réseau, dont le développement continu est traduit en chiffres dans l'exposé de l'article 76.

En présence de cette extension progressive du service, l'augmentation de 10,000 francs portée ci-dessus doit être considérée comme strictement nécessaire.

6^e SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL. (*Chemins de fer, postes et télégraphes.*)

ART. 79. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1866	fr.	110,215	»
Crédit voté pour 1865		94,115	»
DIFFÉRENCE.	fr.	16,100	»

La différence entre ces deux allocations ne constitue pas une augmentation de dépense. Elle provient d'un transfert de pareille somme de l'article 72, et représente le montant des traitements et frais de route des contrôleurs chargés de la vérification de la comptabilité dans les bureaux du chemin de fer et des postes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 80. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Le crédit porté au Budget de 1865 est de fr.	62,600	»
Il est proposé pour 1866.	59,000	»
DIMINUTION. . . . fr.		<u>3,600</u> »

Cette réduction de dépense est le résultat de simplifications apportées dans le mode de délivrance des objets d'approvisionnement.

L'administration espère pouvoir assurer le service au moyen du crédit pétitionné.

ART. 81. — *Matériel et fournitures de bureau.*

Il est pétitionné pour 1866 fr.	250,000	»
Il a été alloué pour 1865	240,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.		<u>10,000</u> »

Cette augmentation se justifie par l'accroissement des dépenses à résulter du grand développement des transports et de la création de nouveaux bureaux.

Il n'est apporté aucune modification aux autres articles compris dans cette section, savoir :

ART. 82. -- *Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers.*

ART. 83. — *Conférences des chemins de fer belges.*

Ces crédits sont les mêmes que ceux votés pour 1865.

CHAPITRE V. — COMMISSIONS.

1^{re} SECTION.

ART. 84 ET 85. — *Commission des procédés nouveaux.*

Il a été voté au Budget de 1865 :

Pour frais de route et de séjour. fr.	600	»
Pour dépenses de matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400	»

Mais il a été constaté que la première allocation n'est pas en rapport avec les exigences du service, tandis que la seconde a constamment présenté un boni. C'est pour ce motif qu'au projet de Budget de 1866 on propose un transfert de 400 francs de la première allocation à la seconde, et que l'une et l'autre sont fixées à la somme de 1000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 86 ET 87. — *Commission des Annales des travaux publics.*

Pas de changement.

CHAPITRES VI, TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ; VII, PENSIONS; VIII, SECOURS;
IX, DÉPENSES IMPRÉVUES.

Les allocations votées au Budget de 1865, pour ces divers services, sont reproduites au projet de Budget de 1866.



PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exer-
cice 1866, est fixé à la somme de *trente millions neuf cent
soixante-quatorze mille deux cent cinquante francs* (50,974,250
francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peu-
vent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires
ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau,
les papiers, les impressions, les achats et les réparations de
meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les
menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des
allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour
chacun de ces services.

Donné à Laeken, le 28 février 1865.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDER STICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(258)

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1866

Art. les	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CREDIT DE CRÉDIT POUR L'EXERCICE 1866		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	CHAPITRE I^{er} ADMINISTRATION CENTRALE			
1	Frais de traitement du Ministre	21,000	°	849,420 °
2	— des fonctionnaires et employés	647,205	°	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	33,200		
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	58,015		
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000	°	
6	Honoraires des avocats du Département	30,000		
	CHAPITRE II PONTS ET CHAUSSÉES — BÂTIMENTS CIVILS			
	SECTION 1^{re} — Ponts et chaussées			
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	3,140,462	°	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	°	
	SECTION 2 — Bâtiments civils			
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'Etat, travaux d'amélioration, d'agrandissement, etc	174,000	°	
10	Travaux extraordinaires à exécuter au palais de Tervueren	°	16,500	°
11	— — aux bâtiments du palais de l'Industrie, des musées, du tir national, de l'école vétérinaire et de la salle du Sénat		34,500	
12	Placement de compteurs d'eau dans les bâtiments civils situés à Bruxelles (1 ^{re} moitié du crédit)	°	18,000	°
	SECTION 3 — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders			
13	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	788,900	289,800	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES <i>Bassin de la Meuse</i>			
14	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	°	32,500	°
	A RÉGIONNER fr	4,008,782 °	411,300 °	849,420 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,998,782 "	411,500 "	849,420 "
15	Outhé	"	5,500 "	
16	Canal de Liège à Maestricht	"	4,000 "	
17	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	"	8,000 "	
18	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	25,000 "	
19	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	2,500 "	
20	— — vers Hasselt	"	5,000 "	
21	— — vers Turnhout	"	1,000 "	
22	Sambre canalisée.	"	55,000 "	
23	Canal de Charleroy à Bruxelles	"	50,000 "	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
24	Escaut	"	8,000 "	
25	Canal de Mons à Condé.	"	57,100 "	
26	— de Pommerœul à Antoing	"	21,000 "	
27	Lys	"	700 "	
28	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.	"	800 "	
29	— de Gand à Ostende	"	55,500 "	6,626,925
30	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	"	2,000 "	
31	— de Plasschendaele, par Nienport et Furnes, vers la frontière de France	"	20,550 "	
32	— de Gand à Terneuzen	"	2,000 "	
33	— de Zelzaete à la mer du Nord.	"	200 "	
34	Moervaert	"	10,200 "	
35	Dendre	"	20,000 "	
36	Rupel	"	4,000 "	
37	Dyle et Demer	"	7,100 "	
	<i>Plantations.</i>			
38	Plantations nouvelles	15,000 "	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
39	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	25,000 "	"	
	SECTION 4. — Ports et côtes.			
40	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	195,150 "	66,200 "	
	A REPORTER. fr.	5,255,952 "	798,650 "	7,476,545 "

PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866

Articles	DESIGNATION DES DEPENSIS ET SERVICES	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT fr.	5,235,932 .	798,650 .	7,476,545
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX			
41	Port d'Ostende		8,200 .	
42	Port de Nieuport	.	19,600 .	
43	Cote de Blankenberghe		20,000	
44	Phares et fanaux		9,000 .	
	SECTION 5 — Frais d'études et d'adjudications			
45	Etudes de projets, frais de levé de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres, matériel, impressions, etc., frais d'adjudica- tions	28,000 .	.	
	SECTION 6 — Personnel des ponts et chaussées			
46	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacements	676,970 .	10,000 .	
47	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des clusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	646,795 .	13,000 .	
48	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, mis- sions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 .	.	
	CHAPITRE III MINES			
	SECTION 1 ^{re} — Personnel du conseil			
49	Personnel du conseil des mines — Traitements	42,610 .		
50	— — — Frais de route	600 .	.	
51	— — — Matériel	2,000 .	.	
	SECTION 2 — Personnel du corps			
52	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs	201,120 .	.	523,530 .
53	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et mis- sions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 .	.	
54	Confection de la carte générale des mines	.	15,000 .	
	A REPORTER fr.	6,851,025 .	893,650 .	7,790,675

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,854,025 .	895,650 .	7,749,675 .
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
55	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 .	..	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
56	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 .	..	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1 ^{re} . — Voies et travaux.			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	568,440 .	..	
58	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,288,400 .	..	
59	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,580,000 .	..	
60	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.	750,000 .	..	
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	505,980 .	..	
62	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	3,577,000 .	..	
63	Primes d'économie et de régularité.	80,000 .	..	
64	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	1,570,000 .	..	
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	2,813,000 .	..	
	SECTION 3. — Transports.			
66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,168,580 .	..	
67	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	1,717,760 .	..	
68	Frais d'exploitation	845,000 .	..	25,070,075 .
69	Camionnage	500,000 .	..	
70	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer	60,000 .	..	
71	Redevances aux compagnies	20,000 .	..	
	A REPORTER. fr.	25,127,985 .	895,650 .	50,869,750 .

PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	25,127,985 "	895,650 "	50,869,750 .
	SECTION 4. — Postes.			
72	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,101,900 "	"	
75	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,585,000 "	"	
74	Transport des dépêches.	569,000 "	"	
75	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . .	422,000 "	"	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	467,000 "	"	
77	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	175,000 "	"	
78	Entretien	90,000 "	"	
	SECTION 6. — Services en général.			
79	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	110,215 "	"	
80	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	59,000 "	"	
81	Matériel et fournitures de bureau.	250,000 "	"	
82	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration	20,000 "	"	
83	Conférences des chemins de fer belges (Les crédits portés aux articles 2, 57, 61, 66, 72, 76 et 79, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service).	1,000 "	"	
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
84	Frais de route et de séjour.	600 "	"	
85	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 "	"	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000 .
86	Frais de route et de séjour.	1,100 "	"	
87	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	3,900 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	29,985,100 "	895,650 "	30,876,750 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	29,985,100 "	895,650 "	50,876,750 "
	CHAPITRE VI.			
88	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par me- sure générale ou pour un terme illimité	"	59,500 "	59,500 "
	CHAPITRE VII.			
89	Pensions	7,000 "	"	7,000 "
	CHAPITRE VIII.			
90	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	15,000 "	"	15,000 "
	CHAPITRE IX.			
91	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 "	"	18,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	30,021,100 "	953,150 "	30,974,250 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1865.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDERSTICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1866.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre. fr.
	a.	Secrétariat général et cabinet du Ministre. . fr. 156,080 "
	b.	Ponts et chaussées et mines. 115,400 "
2	"	Traitements des fonctionnaires et employés. . { Chemins de fer, postes et télégraphes. 565,025 "
	c.	
	d.	Surveillance des chemins de fer concédés 50,700 "
5	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.
5	"	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
6	"	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections en 1866 fr.
7	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.; subsides aux villes et communes pour travaux de pavage, etc., dans des rues de grande voirie.
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie ou servant de raccordement aux stations de chemin de fer
8	"	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	"	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, etc. fr.
10	"	Travaux extraordinaires à exécuter au palais de Tervueren (seconde moitié).
"	"	Renouvellement des sculptures et reconstruction du fronton de l'aile droite du palais de l'industrie (pour mémoire) .
"	"	Construction d'un bâtiment pour le service de la douane à Moulant (pour mémoire)
11	"	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments du palais de l'industrie, des musées, du tir national, de l'École vétérinaire à Cureghem, à la salle du Sénat et à ses dépendances
12	"	Placement de compteurs d'eau dans les bâtiments civils à Bruxelles (1 ^{re} moitié du crédit).
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
647,205 "	"	647,205 "	654,655 "	12,550 "	"	
55,200 "	"	55,200 "	55,200 "	"	"	
58,015 "	"	58,015 "	58,015 "	"	"	
60,000 "	"	60,000 "	60,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
849,420 "	"	849,420 "	856,870 "	12,550 "	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				12,550 "		
1,945,462 "	"	1,945,462 "	1,916,277 "	29,185 "	"	
400,000 "	"	400,000 "	400,000 "	"	"	
800,000 "	"	800,000 "	800,000 "	"	"	
41,000 "	"	41,000 "	41,000 "	"	"	
3,186,462 "	"	3,186,462 "	3,157,277 "	29,185 "	"	
174,000 "	"	174,000 "	174,000 "	"	"	
"	16,500 "	16,500 "	16,500 "	"	"	
"	"	"	15,000 "	"	15,000 "	
"	"	"	18,000 "	"	18,000 "	
"	54,500 "	54,500 "	"	54,500 "	"	
"	18,000 "	18,000 "	"	18,000 "	"	
174,000 "	89,000 "	263,000 "	223,500 "	72,500 "	550,00 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Ourthe
c.		Canal de jonction de la Meuse à Visé, au canal de Liège à Maestricht
d.		— de Liège à Maestricht
e.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
f.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
g.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
h.		— — vers Hasselt
i.		— — vers Turnhout.
j.		Sambre canalisée.
k.		Canal de Charleroy à Bruxelles
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut
m.		Canal de Mons à Condé
n.		— de Pommerœul à Antoing.
o.	15	Lys
p.		Canal de dérivation de la Lys.
q.		— de Gand à Ostende
r.		— de raccordement entre le canal de Gand à Ostende et le bassin de commerce à Gand.
s.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
t.		— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France
u.		— de Gand à Terneuzen
v.		— de Zelzaete à la mer du Nord
w.		Moervaert
x.		Dendre
y.		Rupel
z.		Senne
a'		Dyle et Demer
b'		Petite Nèthe canalisée
c'		Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
d'		Yser.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
155,400 "	27,000 "					
5,000 "	5,500 "					
1,500 "	"					
35,000 "	15,000 "					
50,000 "	35,000 "					
86,700 "	"					
11,000 "	"					
52,000 "	"					
6,400 "	"					
75,000 "	50,500 "					
65,000 "	22,000 "					
19,600 "	13,000 "					
28,400 "	"					
71,400 "	"					
17,100 "	18,600 "	1,078,700 "	1,164,350 "	"	85,650 "	
23,700 "	18,200 "					
24,000 "	35,000 "					
2,000 "	"					
3,000 "	2,000 "					
5,400 "	10,000 "					
19,700 "	2,800 "					
25,000 "	22,000 "					
2,600 "	10,000 "					
"	12,600 "					
6,000 "	"					
2,250 "	"					
19,000 "	5,000 "					
8,450 "	2,600 "					
6,000 "	"					
6,500 "	7,000 "					
788,900 "	280,800 "	1,078,700 "	1,164,350 "	"	85,650 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.</i>
14	"	Travaux d'amélioration du chemin de halage, construction de perrés dans la province de Limbourg et travaux divers d'amélioration
		<i>Ourthe.</i>
15	"	Amélioration du chemin de halage et travaux divers
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>
16	"	Revêtement des berges du canal au moyen de bordages avec moellons, et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
17	a.	Exhaussement de rai sons pontonnières et travaux divers d'amélioration.
	b.	Construction d'un embarcadère à Loozen
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		1 ^{re} SECTION.
	a.	Travaux d'amélioration à exécuter aux bassins de Lille-S ^t -Hubert et de Neerpelt
	b.	Travaux divers d'amélioration
		2 ^{me} SECTION.
18	"	Néant
		5 ^{me} SECTION.
	c.	Exhaussement des terrains dépendant des maisons éclusières et pontonnières, et travaux divers d'amélioration
	d.	Exhaussement et pavage des abords des bassins de Wyneghem, de Viersel et de Massenhoven.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
19	"	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
788,900 "	289,800 "	1,078,700 "	1,164,350 "	"	85,650 "	
"	52,500 "	52,500 "	25,000 "	7,500 "	"	
"	5,500 "	5,500 "	"	5,500 "	"	
"	4,000 "	4,000 "	15,000 "	"	11,000 "	
"	5,000 "	8,000 "	10,000 "	"	2,000 "	
"	5,000 "					
"	5,000 "	25,000 "	18,500 "	4,500 "	"	
"	2,000 "					
"	"	25,000 "	18,500 "	4,500 "	"	
"	4,000 "					
"	12,000 "	2,500 "	9,000 "	"	6,500 "	
"	2,500 "					
788,000 "	363,300 "	1,152,200 "	1,241,850 "	15,500 "	105,150 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
20	"	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
21	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	Déplacement du pont de Tergnée
	b.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration
22		
		PROVINCE DE NAMUR.
	c.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>
	a.	Élargissement des pavages existants et pavage des plates-formes des écluses et des abords des ponts.
	b.	Construction de perrés en aval des écluses
	c.	Amélioration des maisons éclusières.
23	d.	Démolition et reconstruction d'aqueducs
	e.	Élargissement de la digue en amont de la porte au bois, à Hal.
	f.	— du pont de l'écluse de la porte de Flandre, à Bruxelles, construction de garde-corps, clôtures, etc.
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
24	a.	Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut
	b.	Exhaussement du fascinage de la digue de mer, à Zwyndrecht, et travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
788,900 »	303,300 »	1,152,200 »	1,241,850 »	15,500 »	105,150 »	
-	5,000 »	5,000 »	17,000 »	»	12,000 »	
»	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»	»	
»	10,000 »					
»	20,000 »	35,000 »	13,500 »	21,500 »	»	
»	5,000 »					
»	2,000 »					
»	6,000 »					
»	6,400 »	30,000 »	10,000 »	20,000 »	»	
»	2,000 »					
»	1,400 »					
»	12,200 »					
»	7,000 »	8,000 »	7,700 »	300 »	»	
»	1,000 »					
788,900 »	442,300 »	1,231,200 »	1,291,050 »	57,500 »	117,150 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
25	a.	Construction de perrés.
	b.	Redressement de la route de Bury à Hornu
	c.	Exhaussement de deux maisons éclusières.
	d.	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
26	a.	Construction de perrés.
	b.	Exhaussement de deux maisons éclusières et travaux divers d'amélioration
		<i>Lys.</i>
27	"	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale.
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>
28	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>
29	a.	Construction d'un pont tournant à Hansbeke.
	b.	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
30	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>
31	a.	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de balage
	b.	Construction d'une maison destinée à servir d'habitation à l'éclusier receveur et au pontonnier, à Plasschendaele.
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>
32	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>
33	"	Travaux d'amélioration.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION	
788,000 "	442,500 "	1,230,500 "	1,291,050 "	57,500 "	117,150 "	
"	14,700 "	57,100 "	59,100 "	18,000 "	"	
"	55,000 "					
"	4,000 "					
"	5,400 "					
"	14,000 "	21,000 "	7,000 "	14,000 "	"	
"	7,000 "					
"	700 "	700 "	15,000 "	"	12,500 "	
"	800 "	800 "	12,050 "	"	11,250 "	
"	50,000 "	55,500 "	7,600 "	47,900 "	"	
"	5,500 "					
"	2,000 "	2,000 "	"	2,000 "	"	
"	12,550 "	20,550 "	15,000 "	7,550 "	"	
"	8,000 "					
"	2,000 "	2,000 "	10,000 "	"	8,000 "	
"	200 "	200 "	2,000 "	"	1,800 "	
788,000 "	602,150 "	1,390,150 "	1,504,800 "	146,750 "	150,500 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO. des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Moervaert.</i>
34	a.	Construction d'un pont entre Exaerde et Sinay (part du Département des Travaux publics)
	b.	Travaux d'amélioration
		<i>Dendre.</i>
35	•	Aplanissement du terrain entre le canal de jonction de la Dendre et la station du chemin de fer, à Ath.
		<i>Rupel.</i>
36	•	Construction de jetées longitudinales
		<i>Dyle et Demer.</i>
37	a.	Construction d'un mur de soutènement le long de la Dyle, près de la porte de Diest, à Malines
	b.	Travaux divers d'amélioration
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
•	•	Néant (pour mémoire)
		<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i>
•	•	Néant (pour mémoire)
		<i>Plantations.</i>
38	•	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
39	•	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
40	a.	Port d'Ostende
	b.	— de Nieuport
	c.	Côte de Blankenberghe
	d.	Phares et fanaux
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
788,900 »	602,150 »	1,391,050 »	1,394,800 »	146,750 »	150,500 »	
»	10,000 »	10,200 »	200 »	10,600 »	»	
»	200 »					
»	20,000 »	20,000 »	»	20,000 »	»	
»	4,000 »	4,000 »	4,000 »	»	»	
»	2,100 »	7,100 »	15,000 »	»	7,900 »	
»	5,000 »					
»	»	»	6,000 »	»	6,000 »	
»	»	»	4,471 82	»	4,471 82	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
828,900 »	643,450 »	1,472,350 »	1,464,471 82	176,750 »	168,871 82	
AUGMENTATION. . . . fr.				7,878 18		
58,550 »	»	261,550 »	258,350 »	3,000 »	»	
35,000 »	53,500 »					
100,000 »	12,700 »					
1,600 »	»					
195,150 »	66,200 »	261,350 »	258,350 »	3,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
41	"	Construction d'un escalier en pierre de taille dans la grande digue de mer qui couvre la ville d'Ostende.
		PORT DE NIEUPORT.
42	a.	Prolongement du quai de chargement à l'écluse du Comte
	b.	Établissement d'un chapeau en métal sur les pilots de l'estacade d'Est et d'une lambourde pour fixer les trottoirs
	c.	Construction de perrés pour la défense de la digue d'Ouest.
		CÔTE DE BLANKENBERGHE.
45	"	Travaux d'amélioration et de renforcement à exécuter aux dunes, à Blankenberghe et à Heyst, et prolongement des parements en briques établis sur les parties des dunes aplanies
		PHARES ET FANAUX.
44	a.	Travaux et fournitures pour l'amélioration des phares et fanaux des ports d'Ostende et de Nieuport
	b.	Construction d'une maison d'habitation pour le chef gardien du nouveau phare d'Ostende
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
46	"	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications. fr.
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSEES.
46	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
47	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal, et autres agents subalternes des ponts et chaussées.
49	"	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
195,150 "	66,200 "	261,350 "	258,550 "	3,000 "	"	
"	8,200 "	8,200 "	"	8,200 "	"	
"	6,800 "	10,800 "	10,000 "	0,800 "	"	
"	5,000 "					
"	10,000 "					
"	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"	"	
"	1,000 "	9,000 "	1,000 "	8,000 "	"	
"	8,000 "					
195,150 "	125,200 "	318,350 "	289,550 "	29,000 "	"	
AUGMENTATION fr.				29,000 "		
28,000 "	"	28,000 "	28,000 "	"	"	
28,000 "	"	28,000 "	28,000 "	"	"	
676,970 "	10,000 "	686,970 "	686,970 "	"	"	
646,795 "	15,000 "	661,795 "	651,595 "	8,400 "	"	
12,000 "	"	12,000 "	10,000 "	2,000 "	"	
1,335,763 "	25,000 "	1,358,763 "	1,348,563 "	10,400 "	"	
AUGMENTATION fr.				10,400 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
49	"	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
50	"	— — — Frais de route
51	"	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
52	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs.
55	"	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
54	"	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
55	"	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
56	"	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,186,462 "	"	5,186,462 "	5,157,277 "	29,185 "	"	
174,000 "	89,000 "	263,000 "	223,500 "	39,500 "	"	
828,900 "	643,450 "	1,472,350 "	1,464,471 82	7,878 18	"	
195,150 "	125,200 "	518,550 "	289,350 "	29,000 "	"	
28,000 "	"	28,000 "	28,000 "	"	"	
1,535,765 "	25,000 "	1,558,765 "	1,548,565 "	10,400 "	"	
5,748,275 "	878,650 "	6,626,925 "	6,510,961 82	115,965 18	"	
AUGMENTATION. fr.				115,965 18		
42,610 "	"	42,610 "	42,610 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
201,120 "	"	201,120 "	191,920 "	9,200 "	"	
10,000 "	"	10,000 "	8,000 "	2,000 "	"	
"	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"	"	
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
508,330 "	15,000 "	523,330 "	512,130 "	11,200 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
57	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances
	d.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
58	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
59	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers :</i>		
60	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,540 "	"	368,440 "	358,680 "	9,760 "	"	
197,100 "	"					
85,000 "	"					
25,800 "	"					
1,562,500 "	"	2,288,400 "	2,231,400 "	57,000 "	"	
726,100 "	"					
750,000 "	"	1,380,000 "	1,530,000 "	"	150,000 "	
450,000 "	"					
200,000 "	"					
540,000 "	"	730,000 "	715,000 "	15,000 "	"	
150,000 "	"					
40,000 "	"					
4,766,840 "	"	4,766,840 "	4,855,080 "	81,760 "	150,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
61	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
62	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
65	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
64	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
65	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
76,240 "	"	505,980 "	286,480 "	19,500 "	"	
121,900 "	"					
90,940 "	"					
16,900 "	"					
823,000 "	"	5,577,000 "	2,966,450 "	410,550 "	"	
729,000 "	"					
744,000 "	"					
551,000 "	"					
750,000 "	"					
52,000 "	"	80,000 "	80,000 "	"	"	
28,000 "	"					
1,170,000 "	"	1,570,000 "	1,450,000 "	120,000 "	"	
400,000 "	"					
1,718,000 "	"	2,815,000 "	2,815,000 "	"	"	
1,075,000 "	"					
20,000 "	"					
8,145,980 "	"	8,145,980 "	7,595,950 "	550,050 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
66	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggon; convoyage des voyageurs et des marchandises .
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements; intérim; travail extraordinaire; dévouements des gardes-convois, etc. . .
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
67	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
68	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
	d.	Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand; autres dépenses analogues
69	•	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
70	•	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer
71	•	Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
145,700 "	"					
660,050 "	"					
		2,168,380 "	1,796,430 "	371,950 "		
1,287,030 "	"					
66,600 "	"					
1,187,900 "	"					
410,430 "	"	1,717,760 "	1,714,240 "	3,520 "		
119,430 "	"					
632,000 "	"					
158,000 "	"					
		345,000 "	721,000 "	122,000 "		
52,500 "	"					
20,500 "	"					
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
60,000 "	"	60,000 "	60,000 "	"	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
5,509,140 "	"	5,509,140 "	4,811,670 "	497,470 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
72	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
73	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
74	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
75	"	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
76	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de déplacements et d'intérim, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
77	"	<i>Salaire des agents payés à la journée ou par mois.</i>
78	"	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
87,850 "	"	1,101,900 "	1,092,000 "	9,900 "	"	
803,350 "	"					
150,500 "	"					
514,550 "	"	1,585,000 "	1,585,000 "	"	"	
951,700 "	"					
118,950 "	"					
175,000 "	"	569,000 "	559,000 "	30,000 "	"	
548,000 "	"					
30,000 "	"					
16,000 "	"	422,000 "	597,600 "	24,400 "	"	
422,000 "	"					
3,677,900 "	"	3,677,900 "	3,613,600 "	64,300 "	"	
75,000 "	"	467,000 "	407,000 "	60,000 "	"	
592,000 "	"					
175,000 "	"	175,000 "	145,000 "	28,000 "	"	
90,000 "	"	90,000 "	80,000 "	10,000 "	"	
750,000 "	"	750,000 "	652,000 "	98,000 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i>)		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
79	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements et d'interims, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
80	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Fabrication de la graisse jaune
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmon'son, etc.
81	"	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses</i>
82	"	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration</i>
85	"	<i>Conférences des chemins de fer belges</i> (Les crédits portés aux articles 2, Litt. C, 57, 61, 66, 72, 76 et 79, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux		
2 ^e — — Traction et matériel		
3 ^e — — Transports		
4 ^e — — Postes		
5 ^e — — Télégraphes		
6 ^e — — Services en général. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i>)		
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
95,615 "	"	110,215 "	94,115 "	16,100 "	"	
14,600 "	"					
26,000 "	"					
11,000 "	"	59,000 "	62,600 "	"	3,600 "	
22,000 "	"					
250,000 "	"	250,000 "	240,000 "	10,000 "	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
440,215 "	"	440,215 "	417,715 "	26,100 "	3,600 "	
4,766,840 "	"	4,766,840 "	4,855,080 "	81,760 "	150,000 "	
8,145,980 "	"	8,145,980 "	7,595,950 "	550,050 "	"	
5,309,140 "	"	5,309,140 "	4,811,670 "	497,470 "	"	
3,677,900 "	"	3,677,900 "	3,615,600 "	64,500 "	"	
750,000 "	"	750,000 "	652,000 "	98,000 "	"	
440,215 "	"	440,215 "	417,715 "	26,100 "	3,600 "	
25,070,075 "	"	25,070,075 "	21,905,995 "	1,517,680 "	153,600 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,164,080 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
84	"	Frais de route et de séjour.
85	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
86	"	Frais de route et de séjour.
87	"	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
88	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
89	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
90	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
91	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 "	"	1,000 "	600 "	400 "	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,400 "	"	400 "	
1,100 "	"	1,100 "	1,100 "	"	"	
5,900 "	"	5,900 "	5,900 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	400 "	400 "	
"	59,500 "	59,500 "	59,500 "	"	"	
"	59,500 "	59,500 "	59,500 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
13,000 "	"	13,000 "	15,000 "	"	"	
13,000 "	"	13,000 "	13,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	266	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	280	Mines
IV.	282	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes
V.	292	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics
VI.	ib.	Traitements de disponibilité
VII.	ib.	Pensions
VIII.	ib.	Secours.
IX.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
840,420	"	840,420	836,870	12,550	"	
5,748,275	878,650	6,626,925	6,510,961 82	115,963 18	"	
308,330	15,000	323,330	312,130	11,200	"	
23,070,075	"	23,070,075	21,003,095	1,164,080	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
"	59,500	59,500	59,500	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
15,000	"	15,000	15,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
50,021,100	955,150	50,974,250	29,670,456 82	1,503,795 18	"	
AUGMENTATION fr.				1,503,795 18		

(96)

ANNEXE**AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS****POUR L'EXERCICE 1866****TABLÉAU**

*des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, depuis le
1^{er} août 1864 jusqu'au 1^{er} avril 1865, dressé conformément à l'article 4
de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.*



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
706	Zoude, Louis-Victor	Percepteur des postes	18 sept. 1865.	Sclayn (Namur)	29 déc. 1800.
707	Maes, Charles-Louis	Cantonnier maritime	24 févr. 1864.	Mannekensvere (Fland. occidentale).	3 mars 1795.
708	Dumont, Pierre-Joseph	Courrier des postes.	28 id. 1864.	Harmignies (Hainaut) . .	29 déc. 1798.
709	Goffard, André-Joseph	Facteur rural	29 id. 1864.	Clermont (Liège)	4 id. 1805.
710	Combaire, Jacques-Martin . . .	Commis des postes	28 id. 1864.	Liège	28 janv. 1804.
711	Dekemmeter, Félix-Émile-Hu- gues.	Percepteur des postes. . . .	16 id. 1864.	Hambourg (Allemagne).	7 mars 1810.
712	Piron, Pierre-Alexandre	Facteur des postes	29 id. 1864.	Spa (Liège)	8 mai 1816.
713	Carsembrouck, François-Joseph.	Percepteur des postes. . . .	4 mars 1864.	Liège	9 juin 1795.
714	Heggerickx, Philippe-Maxim. . .	Messenger piéton	23 id. 1864.	Gand	22 mai 1800.
715	Simonet, Pierre	Officier de police au chemin de fer.	5 id. 1864.	Waelhem (Anvers)	10 avril 1812.
716	Gouvion, Alexandre-Joseph . . .	Facteur rural	28 avril 1864.	Philippeville	26 août 1801.
717	Romont, Eugène	Id.	15 mai 1864.	Péruwelz	6 oct. 1800.
718	Berlière, Auguste-Thomas	Id.	Id.	Gosselies (Hainaut) . . .	24 août 1811.
719	Allard, Romain-Jules-César . . .	Contrôleur des postes	11 nov. 1863.	Tournai	24 déc. 1804.
720	Léonard, Jean-Pierre	Percepteur des postes. . . .	16 févr. 1864.	Prayon-Forêt (Liège) . .	2 févr. 1802.
721	Durlet, Jean-Léopold	Éclusier	7 avril 1864.	Marche-les-Écaussines (Hainaut).	16 mai 1794.
722	Vandenberge, Antoine	Facteur rural	17 juin 1864.	Opbrakel (Fl. orient.) . .	19 déc. 1801.
723	Schouppe, Augustin-Bernard . . .	Facteur des postes	22 juin 1864.	S'-Amand (Anvers)	4 juill. 1807.
724	Plateau, Joseph.	Id.	Id.	Bruxelles	17 mars 1852.
725	Légrand, Benoît-Joseph	Pontonier	26 juill. 1864.	Thumalde (Hainaut) . . .	30 juin 1776.
726	Lelièvre, Jean-Baptiste	Contrôleur au chemin de fer . .	12 août 1864.	Braine-le-Comte (Hai- naut).	24 mai 1790.
727	Stevens, Léonard	Ingénieur de 2 ^{me} classe	Id.	Anseghem (Fl. occid.) . .	25 déc. 1792.
728	Hannay, Jean-Baptiste	Ingénieur géomètre	Id.	Liège	17 mars 1797.
729	Leclercq, Maximilien-Florent . .	Ingénieur de 2 ^{me} classe	Id.	Fontaine-l'Évêque (Hai- naut).	27 avril 1798.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
"	24 2 "	24 2 "	1,900 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849, et art. 2, de celle de 1856.	706 "	1 ^{er} oct. 1863.	27 juin 1864.
"	31 6 11	31 6 11	650 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	315 "	1 ^{er} mars 1864.	Id.
"	27 6 "	27 6 "	1,800 "	Art. 5 et 9 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	1,075 "	Id.	Id.
27 4 "	9 6 "	56 10 "	715 35	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	458 "	Id.	Id.
5 4 "	52 1 "	53 5 "	1,800 "	Id. id.	997 "	Id.	Id.
"	22 9 "	22 9 "	1,600 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	560 "	Id.	Id.
8 7 "	"	8 7 "	715 35	Art. 5 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	241 "	Id.	Id.
"	16 1 "	16 1 "	1,500 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	321 "	1 ^{er} avril 1864.	Id.
15 2 "	2 9 "	17 11 "	605 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	102 "	Id.	Id.
"	42 1 "	42 1 "	1,500 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	841 "	Id.	Id.
22 10 "	8 1 8	50 11 8	716 67	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	586 "	1 ^{er} mai 1864.	Id.
25 5 "	1 3 "	26 8 "	718 35	Id. id.	545 "	1 ^{er} juin 1864.	Id.
21 8 "	6 5 9	28 1 9	800 "	Id. id.	594 "	Id.	Id.
"	18 4 "	18 4 "	3,500 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	987 "	1 ^{er} déc. 1865.	12 juill. 1864.
"	25 9 15	25 9 15	1,600 "	Id. id.	584 "	1 ^{er} mars 1864.	6 nov. 1864.
"	24 10 10	24 10 10	641 67	Id. id.	245 "	1 ^{er} mai 1864.	Id.
27 9 "	"	27 9 "	720 "	Art. 5 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	565 "	1 ^{er} juill. 1864.	Id.
20 7 "	"	20 7 "	1,100 "	Id. id.	591 "	Id.	Id.
1 8 "	8 9 "	10 5 "	1,020 "	Id. id.	188 "	Id.	Id.
"	34 9 15	34 9 15	621 67	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	552 "	1 ^{er} août 1864.	Id.
"	33 10 "	33 10 "	5,600 "	Id. id.	1,875 "	1 ^{er} sept. 1864.	Id.
"	35 5 27	35 5 27	5,200 "	Id. id.	1,755 "	Id.	Id.
"	48 4 "	48 4 "	3,800 "	Art. 1 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, art. 1 ^{er} , §§ 3 et 4 de la loi de 1849, et art. 1 ^{er} , § 2, de celle de 1856.	2,535 "	Id.	Id.
"	57 4 19	57 4 19	3,200 "	Art. 1 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	1,857 "	Id.	Id.
A REPORTER . fr.					18,097 "		

ANNÈXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
730	Vandermer, Jacques-Joseph.	Commis au chemin de fer	12 août 1864.	Gosselies (Hainaut).	30 janv. 1799
731	Parmentier, Frédéric-Joseph	Facteur des postes.	14 sept. 1864.	Aelbeke (Flandre occ.)	17 mai 1792.
732	Werrebroeck, Philippe-Jacques.	Pontonier	9 sept. 1864	Breedene (Fl. occid.)	1 mai 1795.
733	Schiepers, Guillaume.	Facteur rural	11 mai 1863.	Fouron-le-C ^{te} (Liège)	30 janv. 1805.
734	Stordeur, Jean-François-Joseph.	Aide-éclusier	18 mai 1864.	Ham-sur-Heure (Hainaut)	9 avril 1793.
735	Bonhyvers, Charles-François	Facteur rural	6 août 1864.	Andenne (Namur)	19 juill. 1799.
736	Ivens, Pierre-Joseph	Id.	28 sept. 1864.	Tongres	26 août 1804.
737	Benoit, Victor-François	Id.	15 sept. 1864.	Beveren (Flandre occ.)	23 févr. 1810.
738	Serolea, Arnold-Joseph	Facteur des postes.	28 sept. 1864.	Wegnez (Liège).	29 avril 1828.
739	Masurelle, Michel-Hub.-Charles-Joseph	Id.	11 oct. 1864.	Ramegnies-Chin (Hainaut)	1 nov. 1801.
740	Depape, Jean-Bernard	Percepteur des postes.	6 nov. 1864.	Gand	17 oct. 1799.
741	Dehouwer, Pierre-François	Facteur des postes.	8 nov. 1864.	Lierre.	31 mai 1801.
742	Vanharen, Jacques	Facteur rural	17 nov. 1864.	Saint-Trond	26 déc. 1805.
743	Demaeyer, Julien-Ferdinand	Commis des postes.	25 nov. 1864.	Saint-Nicolas.	12 avril 1815.
744	Dausoigne, Gabriel-Joseph	Facteur des postes.	30 nov. 1864.	Bolinne (Namur)	19 juill. 1814.
745	Canivet, Stanislas.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	5 déc. 1864.	Barbençon (Hainaut)	5 juin 1796.
746	Dumongh, Pierre-André.	Peseur au chemin de fer.	28 déc. 1864.	Meerbeke (Fl. orient.)	15 oct. 1800.
747	Truyens, Jean-Baptiste	Garde convoi	Id.	Ixelles (Brabant).	25 mars 1804.
748	Brynaert, Patrice.	Facteur des postes.	15 janv. 1865.	Enghien (Hainaut)	18 mars 1810.

(1) Pension révisée

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.		REPORT.	18,007 »		
4 24	40 4 19	40 9 15	1,500 »	Art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849, et loi du 27 mai 1850.	942 »	1 ^{er} sept. 1864.	6 nov. 1864.
27 » "	" "	27 " "	825 »	Art. 3 et 8, § 2, de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	405 »	1 ^{er} oct. 1864.	Id.
" "	25 7 "	25 7 "	750 »	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} et 2, de la loi de 1850.	295 »	Id.	Id.
22 6 "	" 7 "	25 1 "	700 »	Art. 3 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	(1) 292 »	1 ^{er} juin 1865.	2 mars 1865.
" "	28 2 "	28 2 "	609 17	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	265 »	1 ^{er} juin 1864.	4 mars 1865.
25 2 "	" "	25 2 "	725 33	Art. 3 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	304 "	1 ^{er} sept. 1864.	Id.
20 1 "	17 6 20	37 7 20	725 "	Art. 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	459 "	1 ^{er} oct. 1864.	Id.
25 1 "	10 1 16	35 2 16	725 "	Id. id.	416 "	Id.	Id.
15 1 16	" "	15 1 16	800 "	Art. 3 et 8, § 2, de la loi de 1844, et et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	190 "	Id.	Id.
28 " "	" "	28 " "	826 67	Id. id.	420 "	1 ^{er} nov. 1864.	Id.
" "	39 " "	39 " "	3,120 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	1,872 "	1 ^{er} déc. 1864.	Id.
25 " "	6 1 11	31 1 11	728 33	Art. 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	509 "	Id.	Id.
25 5 "	4 2 15	27 7 15	728 33	Id. id.	556 "	Id.	Id.
" "	35 6 "	35 6 "	2,128 33	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	1,096 "	Id.	Id.
25 5 "	" "	25 5 "	1,028 33	Art. 3 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	475 "	Id.	Id.
" "	42 " "	42 " "	2,988 33	Art. 1 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	1,950 "	1 ^{er} janv. 1865.	Id.
" "	25 8 "	25 8 "	1,200 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	436 "	Id.	Id.
26 2 "	6 1 12	32 5 12	1,906 67	Art. 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	1,085 "	Id.	Id.
19 4 "	10 11 17	50 3 17	751 67	Id. id.	379 "	1 ^{er} fév. 1865.	Id.
TOTAL. fr.					30,111 "		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} août 1864 au 31 mars 1865, au nombre de 19, s'élèvent ensemble à.					10,155 "		
RESTE.					19,956 "		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 1 ^{er} avril 1865, les pensions inscrites, au nombre de 748, s'élèvent à					416,269 "		
Et les pensions éteintes, au nombre de 351, à					200,904 "		
RESTE. fr.					215,365 "		

(302)